

Analyse de stratégies métropolitaines de préservation de la Biodiversité en France

Éléments déterminants et actions remarquables

Mai 2020



MEMBRES ASSOCIÉS



MEMBRES PLENIERS



Sommaire

INTRODUCTION

I. Eurométropole de Strasbourg : Le Plan « Grandeur Nature »

page 5

1. **Une démarche concertée**
2. **Actions remarquables**
 - La TVB comme outil d'aide à la décision
 - Communiquer pour mieux fédérer
3. **Bilan**

II. Métropole de Rouen-Normandie : Le Plan d'Actions de Biodiversité [PAB]

page 12

1. **Une démarche pour une politique de long terme**
2. **Actions remarquables**
 - Le service communication
 - Prise en compte des citoyens
 - Communication interne : une feuille de route financière
 - Accompagnement des communes
3. **Bilan**

III. Grand Lyon Métropole : le plan Canopée

page 18

1. **Une démarche de construction transversale**
2. **Actions remarquables**
 - Observatoire de la flore remarquable
 - Le blog du développement durable
 - Le club du développement durable
3. **Bilan**

IV. Bordeaux Métropole : le plan Territoire Durable à Haute Qualité de Vie

page 26

1. **Une démarche de co-construction à co-production**
2. **Actions remarquables**
 - L'Atlas de la Biodiversité
 - Un Observatoire en cours de construction
 - Les cafés de la biodiversité
 - Le projet « 55 000 hectares pour la nature »

V. Nantes Métropole : vers une métropole Nature

page 35

1. **Une démarche historique**
2. **Actions remarquables**
 - Atlas Métropolitain de Biodiversité
 - Forêts urbaines : un plan-guide concerté
 - Le Grand Débat
 - La participation citoyenne autour du PLUm

CONCLUSION

page 43

A RETENIR [4 Tableaux synthétiques]

Introduction

Contexte

La biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien : l'oxygène, la nourriture, les médicaments et de nombreuses matières premières (bois, fibres telles que laine, coton, chanvre...). En dépit des politiques et des actions entreprises pour préserver la biodiversité, celle-ci s'érode en France, comme en témoignent ces indicateurs :

- sur l'ensemble du territoire national, environ 590 000 ha de milieux naturels et de terrains agricoles ont été artificialisés entre 2006 et 2015, remplacés par des routes, habitations, zones d'activités, parkings... Cela équivaut à la superficie d'un département comme la Seine-et-Marne ;
- la France se situe parmi les dix pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (soit 1301 espèces), selon la Liste rouge des espèces menacées 2018 ;
- 22 % des oiseaux communs spécialistes ont disparu de métropole entre 1989 et 2017 (-33 % dans les milieux agricoles, -30 % dans les milieux bâtis et -3 % dans les milieux forestiers) ;

En août 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages dote la France de principes renforcés, d'outils nouveaux et de nouvelles mesures pour répondre aux enjeux d'érosion de la biodiversité et de dérèglement climatique. Cette loi crée l'Agence française pour la biodiversité, un interlocuteur privilégié pour accompagner les acteurs de la biodiversité et de l'aménagement du territoire, devenu au 1er janvier 2020, l'Office Français de la Biodiversité. Cette loi permet également aux Régions de créer des Agences Régionales de la Biodiversité. Avec **le Plan biodiversité du 4 juillet 2018**, l'État se mobilise avec les collectivités, les ONG, les acteurs socio-économiques et les citoyens pour un objectif commun : préserver la biodiversité parce qu'elle nous protège. Ce plan interministériel a pour objectif la réduction à zéro de la perte nette de biodiversité, mais aussi la mise en œuvre accélérée de la stratégie nationale pour la biodiversité. Il s'agit d'embarquer la société française dans une mobilisation collective et d'accompagner les changements nécessaires.

En Provence-Alpes – Côte d'Azur, dès 2019, la Région et l'OFB, en partenariat avec la DREAL et l'Agence de l'eau, créent une Agence Régionale de la Biodiversité et désignent l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement [ARBE] comme opérateur principal. Les collectivités commencent à initier des stratégies de préservation de la biodiversité. Cette ARB va permettre le déploiement d'actions de préservation et de reconquête via l'accompagnement des démarches territoriales, l'amélioration et la valorisation des connaissances, l'information et la sensibilisation des différents acteurs aux enjeux et leur mise en réseau. En Provence Alpes Côte d'Azur, région identifiée comme hot spot de la biodiversité, les acteurs locaux ont déjà su se mobiliser pour créer des aires naturelles protégées (8 PNR, 4 Parcs nationaux, 17 Réserves naturelles, 4 réserves de biosphères et de nombreux sites du conservatoires du littoral et des espaces naturels de Provence ainsi que des espace naturel sensible des Départements). Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin et de déployer les actions de préservation et de reconquête dans l'ensemble du territoire, en intégrant les enjeux dans toutes les politiques et mobiliser tous les acteurs.

Objectifs de l'analyse

Les intercommunalités sont au cœur de cette dynamique au regard de leurs compétences en matière d'aménagement et de développement économique. Aujourd'hui, en région, certaines ont commencé à lancer des stratégies de préservation de la biodiversité. Ces dynamiques sont à multiplier.

C'est pourquoi afin de pouvoir inciter et inspirer les intercommunalités de son territoire et d'ailleurs, l'ARBE Provence Alpes Côte d'Azur a souhaité réaliser ce benchmark d'intercommunalités pionnières en France.

L'objectif de cette analyse est de porter à connaissance les éléments déterminants des démarches et les actions innovantes en matière de politiques de préservation et de reconquête de la biodiversité dans les métropoles française pionnière en la matière.

Ce benchmark n'a pas pour objet de réaliser une analyse exhaustive mais de faire ressortir les idées forces, inspirantes et concrètes.

Méthodologie de l'analyse

L'ARPE ARB a recruté une personne en fin d'études Master 2 sur un stage de 6 mois (de mai 2019 à septembre 2019) qui s'est consacré à cette étude. Cette analyse a été réalisée en 4 phases :

- Etape 1 : l'identification des métropoles à étudier.
Cette identification a été faite sur la base des métropoles ayant soit gagné une reconnaissance type prix et/ou label, soit participé au concours Capitale Française pour la Biodiversité (CFB). La participation simple sans avoir remporté de prix étant acceptée dans la mesure où la collectivité a fait l'objet d'une visite de terrain et une évaluation, témoignant d'un engagement reconnu. Afin d'assurer une meilleure cohérence vis-à-vis de la métropole AMP, les critères de présélections des EPCI ont été : le statut de métropole, la taille de la métropole (au-delà de 400 000 habitants), une ou plusieurs politiques innovantes en faveur de la biodiversité (un plan d'action, un atlas, un observatoire). Enfin, le contact de l'ensemble des ARB a permis d'affiner la liste des métropoles à interroger.
Les Métropoles retenues dans le cadre de ce benchmark sont :
 - L'Eurométropole de Strasbourg
 - La Métropole de Rouen Normandie
 - Le Grand Lyon Métropole
 - Bordeaux Métropole
 - Nantes Métropole
- Etape 2 : La recherche bibliographique et sitographique .
Cette recherche a permis la récolte d'informations, principalement sur les sites internet des métropoles et leurs documents de communication (Plans, plateformes en ligne, Atlas de biodiversité, blogs, etc.) ;
- Etape 3 : La phase d'entretiens et d'analyse des entretiens.
Les entretiens ont duré entre 30min et 1h10 auprès des chargés de mission ou directeurs de service au sein des métropoles identifiées. Les contacts ont été recueillis grâce à l'ARB-IDF ou sur le site de Capitale française pour la biodiversité
- Etape 4 : La phase de rédaction et de relecture

Eurométropole de Strasbourg : Le Plan Grandeur Nature

Carte d'identité

Région Grand-Est
Département Bas Rhin
1 354 500 habitants
33 communes
533,68 km²

1. Le Plan Grandeur Nature, une démarche concertée et un programme pluriannuel

La ville de Strasbourg a été nommée « Capitale française de la biodiversité » en 2014 et « Meilleure grande ville pour la biodiversité » en 2017, par le concours national du même nom. L'Eurométropole de Strasbourg dispose aujourd'hui du **Plan d'actions « Strasbourg Grand Nature » 2016-2020** pour maintenir et renforcer la nature à l'échelle intercommunale, agissant comme un réel **animateur de son territoire**.

Avec sa volonté de **reconstruire la ville sur la ville**, elle soulève le problème de la suppression des espaces de friches, qui sont des espaces riches en nature et lieux « de respiration » pour les habitants. La politique de l'Eurométropole est donc de **conjuguer dialogue et concertation** autour des réels besoins des habitants et des contraintes liées à l'aménagement urbain.

La politique de la métropole est également alimentée par une **diversité de chartes**, comme la Charte « Tous Unis pour la Biodiversité », ou encore celle du Parc Naturel Urbain (PNU), à l'instar des autres thématiques qui peuvent regrouper des acteurs autour d'un même projet. Ces chartes permettent **d'impliquer des acteurs** sur les sujets qui les touchent directement, et de se concerter quand ils n'auraient pas eu d'occasion de se rencontrer sans pareil documents.

Grâce à de nombreux travaux **d'inventaires participatifs**, la connaissance de la biodiversité du territoire s'affine tout en impliquant les habitants et en leur permettant de rencontrer les acteurs associatifs et scientifiques.

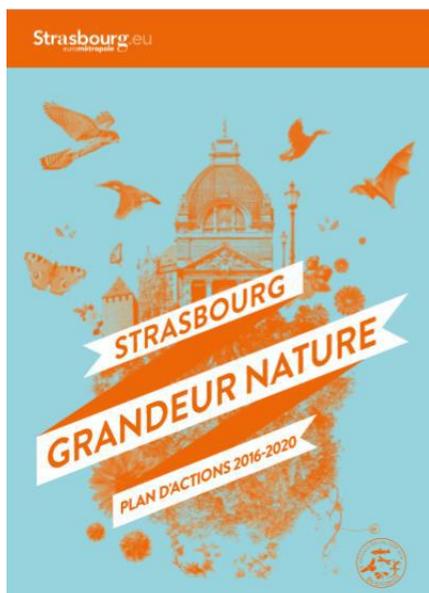
L'Eurométropole a également l'ambition de candidater au **concours European Green Capital en 2021**, faisant partie des trois finalistes aux côtés de Lille et de Lahti (Finlande). Nantes a déjà été lauréate de ce concours, permettant aux villes gagnantes de **redynamiser leur attractivité** et leur **reconnaissance en tant que ville-nature** dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

A noter, parallèlement, la métropole a élaboré et voté en 2019 son plan climat 2030. Le plan Grandeur Nature constitue le volet adaptation au changement climatique du PCAEM.



<https://www.strasbourg.eu/capitale-verte-europeenne>

PRESENTATION DU PLAN



Le Plan de Strasbourg a été rédigé la même année que l'accord de Paris pour le Climat (2015), et a été mis en œuvre à sa ratification. Il répond ainsi à l'appel des décideurs pour agir au niveau local à la préservation de la biodiversité. Afin d'optimiser les actions et les ressources, la métropole s'est équipée d'un outil de stratégie et de suivi intitulé "Strasbourg Grandeur Nature" pour la période 2016-2020. Il a permis de structurer et d'organiser de nombreuses actions réalisées par la collectivité et de fédérer les acteurs autour d'une ambition commune.

OBJECTIFS

Le Plan se décline en **4 axes, 9 enjeux et 23 objectifs** (ci-dessous) et répond à une double ambition :

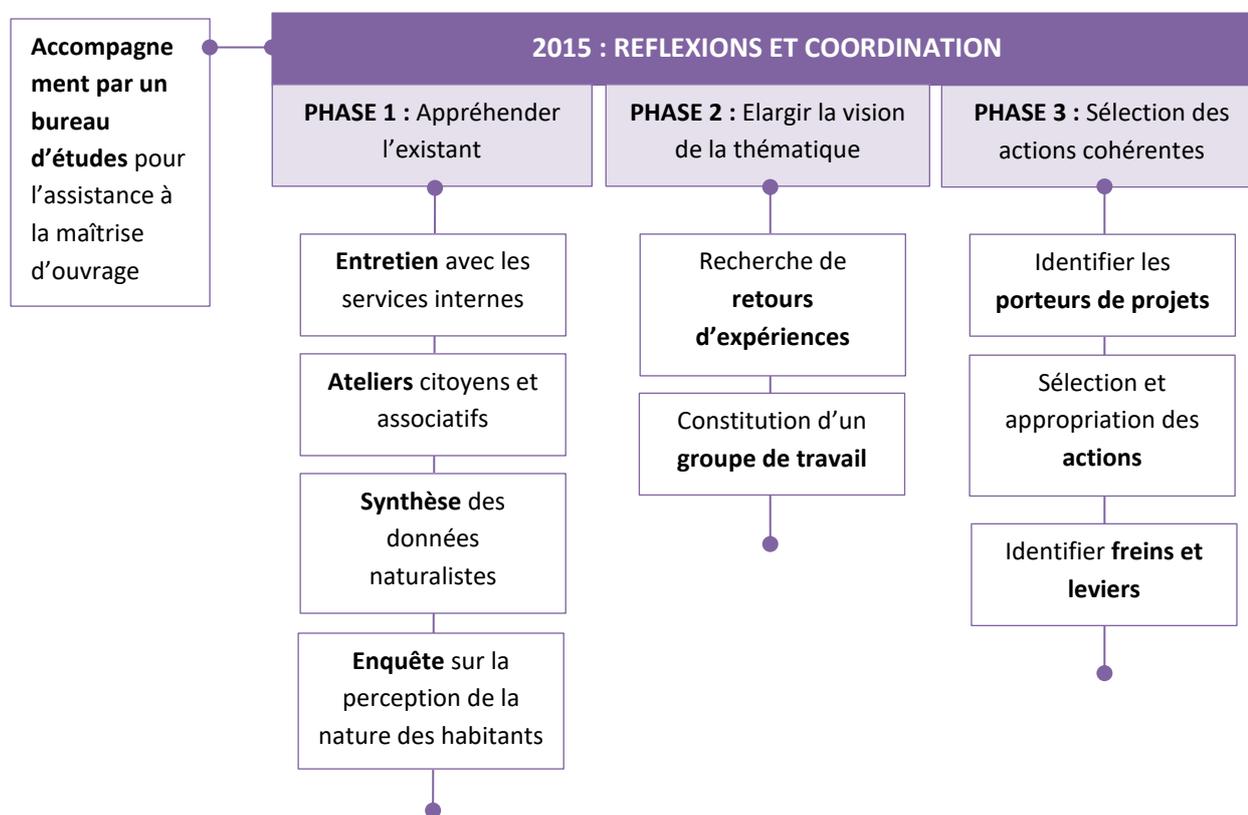
- Répondre aux besoins de connaissances, d'éducation, de protection et de gestion durable des projets d'aménagement,
- Mettre en avant les forces et spécificités strasbourgeoises autour des thématiques de la « ville nature » et de la « ville nourricière » grâce à la participation l'appropriation citoyenne.

De nouvelles thématiques sont valorisées et mises en avant dans la politique de la métropole, notamment **allier la solidarité et la biodiversité**, valoriser la **ressource en eau** et les milieux aquatiques, et valoriser **l'arbre en ville**.

AXE	ENJEUX	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
AXE 1 : UN PATRIMOINE NATUREL À TRANSMETTRE	CONNAÎTRE & PARTAGER LES CONNAISSANCES	CONNAÎTRE ET INVENTORIER LE PATRIMOINE NATUREL
		VULGARISER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES
	PROTÉGER & CONSERVER LE PATRIMOINE	MATÉRIALISER ET PRÉSERVER LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE
		PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE
AXE 2 : UNE CULTURE PARTAGÉE DE LA NATURE	DIFFUSER L'INFORMATION	INTERPELLER LE CITOYEN
	TOUCHER TOUS LES PUBLICS	SENSIBILISER PAR LA PRATIQUE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE
		PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE PAR LA NATURE
	ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS ET DÉCIDEURS	SENSIBILISER LES JARDINIERS AMATEURS
AXE 3 : UNE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE	GÉRER & ENTRETENIR LES ESPACES	CONSERVER LES ESPACES NATURELS
		PRÉSERVER LES TERRES ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE
		GÉRER LES ESPACES VERTS
		PÉRENNISER LA PLACE DE L'ARBRE EN VILLE
	RESTAURER, AMÉNAGER & RECRÉER DES MILIEUX	AMÉNAGER DES ESPACES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ
		RESTAURER/RÉAMÉNAGER LES MILIEUX HUMIDES
		CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES DE NATURE EN VILLE
		DÉVELOPPER LA VILLE JARDINÉE ET NOURRICIÈRE
AXE 4 : UNE VILLE EXEMPLAIRE ET ATTRACTIVE	CONSULTER & MOBILISER LES PARTIES PRENANTES	FAIRE VIVRE LE RÉSEAU DES ACTEURS
		CONTRIBUER À L'ESSAIMAGE DE LA DÉMARCHE
	INNOVER EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ	PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS ET LA COMMANDE PUBLIQUE
		ALLIER BIODIVERSITÉ ET SOLIDARITÉ
		DÉVELOPPER DES PROJETS PILOTES ET EXEMPLAIRES
		VALORISER LES ACTIONS ET LE TERRITOIRE

DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION DU PLAN

Ce Plan d'Actions pour la Biodiversité (PAB) a été réalisé grâce au dialogue et à la concertation. Cette démarche a comporté au total 3 phases, une enquête auprès des habitants pour connaître leurs représentations sur la nature en ville, 6 ateliers dans 3 quartiers de la ville et enfin des ateliers de projets qui ont permis de réaliser un travail en commun entre usagers, architectes, urbanistes, jardiniers, sociologues, associations, etc.



RESULTATS

- **107 participants** aux groupes de travail avec 45 personnes en moyenne par atelier
- **53 structures** représentées
- Plus de **230 propositions**
- **200 personnes** interviewées, dont 80% jugent que *nature* et *ville* sont compatibles
- **9 porteurs de projets volontaires** internes et externes ont été identifiés
- Plus de **100 000 données naturalistes** recensées
- **3 quartiers**, 6 séances et une centaine de participants aux ateliers citoyens

Mené sur toute l'année 2015, ce PAB constitue aujourd'hui un « véritable outil de planification des actions à mettre en œuvre au cours des années à venir pour renforcer la place de la nature sur l'ensemble du territoire », pour le Maire de Strasbourg Roland Ries.

Faire vivre le réseau des acteurs

Aujourd'hui, la dynamique se poursuit, grâce à la concertation entre les acteurs impliqués. Afin de favoriser une collaboration pérenne, des conventions d'objectifs ont été signées avec les associations partenaires : Alsace Nature, Strasbourg Initiation Nature Environnement, LPO, etc.

ANIMER & PILOTER

Le **lancement, l'animation et le suivi** du programme d'actions « Strasbourg Grandeur Nature » nécessitent la **mise en place d'un fonctionnement et d'une gouvernance adaptés**. Ceux-ci reposent sur **l'identification d'un directeur de projet** qui pilotera le suivi de la mise en œuvre du plan et qui animera un comité de pilotage et un comité technique. Parmi les points forts, on notera dès 2016, des **réunions trimestrielles** et l'organisation une fois par an d'une revue de direction et d'une **réunion publique sur l'avancement de la démarche**. Les partenaires continueront à être associés à la démarche par leur participation au groupe de travail biodiversité de l'Eurométropole.

UN GROUPE DE TRAVAIL « BIODIVERSITÉ » INTERNE À LA COLLECTIVITÉ

La thématique de la biodiversité est hautement transversale. Les actions peuvent donc mobiliser de multiples compétences et connaissances qu'il importe de croiser, afin de gagner en cohérence et en efficacité. Pour aller en ce sens, **un groupe de travail « biodiversité »** a été constitué en interne dès 2009. Il est également ouvert aux associations naturalistes, aux chercheurs de l'Université, aux professionnels... afin d'enrichir la réflexion et d'assurer des prolongements avec l'ensemble des partis concernés.

Chaque année, le groupe s'attèle à une nouvelle thématique. Jusqu'à présent, le groupe de travail a été mobilisé pour la réalisation du guide « Plantons local » en 2012, le projet de « tissu naturel urbain » en 2014 (cf. Axe 1), la préparation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du plan « Strasbourg Grandeur Nature » et les ateliers associés à celle-ci en 2015. Parmi les pistes de réflexion envisagées **dès 2016** figurent : la matérialisation de circuits « nature » urbains, la création d'un kiosque dédié à l'information sur la nature en ville, la question de la participation citoyenne (inventaires, chantiers, réappropriation de l'espace public...).

TRAVAILLER AVEC LES INSTANCES DE DÉMOCRATIE LOCALE SUR LES QUESTIONS DE NATURE EN VILLE

Dans le but de favoriser la diffusion, le relais et l'appropriation de la démarche à l'échelle des quartiers, les actions suivantes ont été menées :

- > Présenter le plan « Strasbourg Grandeur Nature » aux membres permanents des **10 conseils de quartiers (COQ)** ;
- > Développer une **étroite collaboration avec les directions de proximité** et les acteurs de proximité
- > **Promouvoir la Charte d'engagement** « Tous unis pour plus de biodiversité ».

Éléments remarquables

SERVICE DE LA COLLECTIVITE ASSOCIE : Service
Espaces Verts et Nature

PARTENAIRES TECHNIQUES : L'Agence de l'eau Rhin
Meuse, la mission zéro pesticide, le groupement
d'animateurs 48° Nord/Auprès de mon arbre/mon
jardin nature

PARTENAIRE FINANCIER : Budget de la métropole

BUDGET : 100 000 - 500 000 €

DUREE DU PLAN : 2016-2020

TELECHARGEABLE SUR LE SITE DE LA METROPOLE :
<https://www.strasbourg.eu/plan-grandeur-nature>

- **Un document synthétique et clair, avec des données et des objectifs réalisables**

[Le PAB sert en réalité de guide complet et transparent à destination des habitants et des autres collectivités souhaitant mettre en œuvre une politique similaire]

- **La création de guides et de chartes sur une diversité de sujets**
[Des documents complémentaires pour des thèmes variés, à destination d'une multitude d'acteurs]

2. Actions remarquables

Concertation : connaître la perception des habitants - DE QUELLE NATURE PARLE-T-ON ?

Lors de la première étape de la construction du PAB en 2015, des **micros-trottoirs** ont été réalisés auprès de 200 habitants, notamment sur leur **perception de la nature** (ci-dessous) et sur l'utilité des espaces verts (à droite). 75% des questions ont été posées lors de ces micros-trottoirs, les autres 25% se sont passées lors des ateliers de quartiers. L'enquête durait 15 minutes avec des questions ouvertes pour ne pas influencer les enquêtés. Afin de toucher un échantillon représentatif (classes d'âges et catégories sociales), les micros-trottoirs ont été réalisés du lundi au dimanche sur une plage horaire ample (8h à 20h).



Ce sont les **fonctions sociales** des espaces verts qui sont mises en avant par les répondants. Les espaces verts sont avant tout perçus comme des lieux qui invitent au calme, à se ressourcer, se rencontrer, jouer, puis à préserver la santé. Cependant la fonction écologique n'est que très peu mise en avant : l'espace vert est défini comme un lieu d'apaisement, créateur de lien social, bien avant d'être imaginé comme un écosystème. Pourtant, **88 % des Strasbourgeois jugent nature et ville compatibles**. C'est en cela que l'avis des habitants est pertinent comme **aide à la décision** à la construction des politiques, puisqu'ils

traduisent leur ressenti de la ville en véritables besoins dont les planificateurs peuvent s'emparer.

La Trame Verte et Bleue comme outil d'aide à la décision

En plus des données naturalistes réalisées lors de la construction du PAB, la métropole avait déjà constitué une **politique de prise en compte des continuités écologiques** via les orientations d'aménagement programmées (OAP TVB) au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En effet, après un plan « bleu-vert » mené dans les années 1990, l'Eurométropole a entrepris l'identification des continuités écologiques de son territoire dès 2011. De **très nombreuses informations ont été croisées** : données naturalistes, périmètres réglementaires, données d'aménagement du territoire. Elles ont ensuite été associées à une expertise de terrain, dont l'échelle d'analyse se porte à la parcelle. L'Eurométropole a confié à la LPO Alsace la mission de réaliser le diagnostic et la matérialisation des TVB sur 2 sites pilotes entre 2013 et 2015, cofinancé par la Région et l'Agence de l'eau. Ces diagnostics ont permis de faire des propositions d'aménagements favorables à la biodiversité, avec pour but d'essayer des projets similaires.

La trame verte et bleue a ainsi vu le jour et a été intégrée au PLUI en 2017 avec une cartographie à l'échelle de la parcelle ainsi qu'une OAP thématique TVB.



Téléchargeable ici : [TVB de l'Eurométropole](#)



Depuis 2012, dans le cadre des prolongements de la démarche Zéro pesticide engagée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la charte « Tous unis pour plus de biodiversité » permet de rassembler des gestionnaires d'espaces verts (collectivités, entreprises, bailleurs...), afin de les accompagner dans des pratiques visant la reconquête de la biodiversité.

RESULTATS

En 2020, 92 structures sont signataires et s'engagent à mettre en pratique au moins 6 engagements sur les 13 proposés dans la charte. En contrepartie, la métropole s'engage à les accompagner dans leur démarche en leur proposant des outils pédagogiques, des rencontres techniques, des animations et une valorisation de leurs actions. Une prestation externe a été engagée fin 2015 pour encadrer le changement de pratique et accompagner de façon plus soutenue les signataires. Cette charte vient d'être reconnue et **sélectionnée au niveau européen** dans le cadre du programme URBACT afin de communiquer dessus vers d'autres collectivités européennes.

Éléments remarquables

- **Création d'un véritable réseau d'espaces favorables à la biodiversité**

[L'implication de nombreux partenaires, privés en particulier mais aussi publics et associatifs, a permis de densifier ce réseau]

- **Un engagement qui conduit au changement des pratiques**

[Parmi les actions proposées, l'abandon des pesticides arrive en tête]

- **A permis une dizaine de formations organisées sur des thèmes variés**

[Mise en place de toitures végétalisées, plantation de haies champêtres, création de mares, implantation de prairies mellifères...]

SERVICE DE LA COLLECTIVITE ASSOCIE : Service Environnement et Transition Énergétique

BUDGET : 30 000 €/an

PARTENAIRES FINANCIERS : Agence de l'eau Rhin-Meuse

PARTENAIRES TECHNIQUES : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Alsace Nature, LPO

DATE DE DEBUT DU PROJET : décembre 2011

TELECHARGEABLE ICI :

<https://www.strasbourg.eu/tous-unis-plus-biodiversite>

3. BILAN

Pour reprendre les mots du jury du concours Capitale française pour la biodiversité de 2017 « L'Eurométropole agit comme un **animateur de son territoire** sans se limiter à ses compétences légales mais aussi en apportant son ingénierie aux acteurs de son territoire par exemple pour le passage à la **gestion écologique**, et ce jusqu'aux citoyens et aux agriculteurs. »

Le Plan d'Actions pour la Biodiversité illustre bien le **rôle fédérateur de la Métropole** et la dynamique qui s'est dégagée à son élaboration montre la **volonté d'intégrer** une diversité d'acteurs, avant, pendant, et après sa construction. La charte intercommunale "Tous unis pour plus de biodiversité" est un exemple réussi de mobilisation des acteurs publics et privés (collectivités, associations, agriculteurs mais aussi maisons de retraites ou entreprises) avec des **moyens d'animation** pour accompagner les signataires dans leurs actions concrètes. La réalisation d'inventaires de biodiversité sous différentes formes (TVB, faune, flore, etc.) permet d'**enrichir la connaissance du territoire**, et particulièrement de formaliser des documents d'**aide à la décision** (dans le cas de la TVB). Strasbourg est connue et reconnue pour son verdissement et sa rigueur dans l'installation d'infrastructures en faveur d'un bien-être urbain, tel que le Parc Naturel Urbain ou le développement des transports doux, étant à l'image de son ambition à prétendre au titre de Capitale Verte Européenne 2021.

ACQUIS

- Le PAB de l'Eurométropole de Strasbourg est l'exemple d'un document de planification **élaboré en concertation** et qui fonctionne grâce à la diversité d'acteurs impliqués.
- Le **recrutement d'un bureau d'études** a permis d'animer les différents ateliers et de cadrer la construction du PAB de manière efficace.
- Les **chartes** permettent d'approfondir des actions et des projets et mettre en contact des acteurs ayant des besoins et moyens spécifiques.

Métropole Rouen Normandie : Le Plan d'Action Biodiversité [PAB]

Carte d'identité
Région Normandie
Département Seine-Maritime
498 822 habitants
71 communes
663,83 km²

1. Le PAB, un programme et un plan d'investissement et de fonctionnement

Rouen-Normandie-Métropole est un **exemple remarquable** de formalisation d'une stratégie ou d'un **Plan Biodiversité** au niveau intercommunal, parce qu'il est **programmatique** et comprend un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement, et pas seulement un document politique.

Deux fois lauréate du concours Capitale Française de la Biodiversité en 2016 et en 2018, la double « **Meilleure intercommunalité pour la biodiversité** » a l'un des meilleurs plans politiques pour la protection de sa nature métropolitaine. C'est un plan fonctionnant par projets, ce qui signifie que sa communication est axée sur les actions, leurs objectifs, leur impact et les acteurs qui les portent.

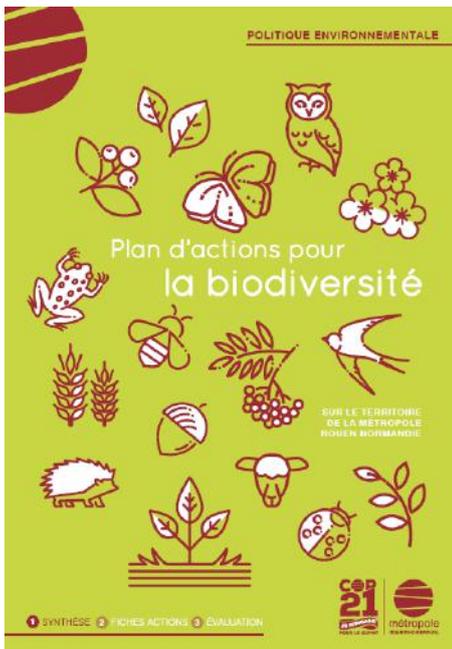
Son caractère programmatique est dû à **l'estimation réaliste du budget nécessaire aux actions** du Plan, calculée par l'équipe et soumis aux élus de manière transparente, ainsi que le constant retour sur expérience et la vision de long terme qu'est impulsée par une connaissance pointue du territoire, ainsi que des **partenariats solides**.

Enfin, le fait d'en faire un **document découlant du Schéma Régional de Cohérence Ecologique** (SRCE) fait de ce document facultatif un Plan officiel adapté aux réalités du terrain et de la législation en vigueur et bénéficiant de financements importants.



métropole
ROUENORMANDIE





DESCRIPTION DU PLAN

Ce PAB s’appuie sur une déclinaison du schéma régional de cohérence écologique à l’échelle du territoire de la métropole. Il s’articule autour de 7 grands axes **en lien avec les différentes sous-trames écologiques régionales**.

La Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans un programme d’actions portant sur la protection, la restauration de la biodiversité. Ce plan d’actions biodiversité est **la continuité de sa politique**. « Ce plan résulte d’une volonté politique forte. La compétence biodiversité est facultative, mais la métropole y travaille depuis 2010 », détaille Guillaume Fresnel, directeur adjoint de l’environnement de Rouen-Normandie.

Effectivement, dès les années 2000, la Métropole, dont un tiers du territoire est constitué de forêts, avait déjà réalisé une charte forestière. Ce plan d’action en est la suite et se décline désormais sur tous les milieux naturels : mares, zones humides, pelouses calcaires et silicoles. **Il se définit autour de sept grands enjeux (voir ci-dessous) et regroupe 23 fiches actions.**

1. Le premier objectif est de traduire réglementairement le **schéma régional de cohérence écologique** (SRCE, notion de corridors écologiques) dans le PLU intercommunal (PLUi).

2. Le second enjeu concerne la **sous-trame aquatique**. Le programme mare qui en découle a fait l’objet d’un partenariat avec l’université de Rouen depuis 2011 pour la qualification de chacune des 900 mares présentes sur le territoire.

3. La charte forestière constitue le premier document de prise en compte des **forêts du territoire**. Depuis, trois maisons des forêts permettent de développer des programmes d’éducation. Le projet forêt monumentale a ouvert un site forestier à des artistes et des architectes afin de rendre le lieu attractif.

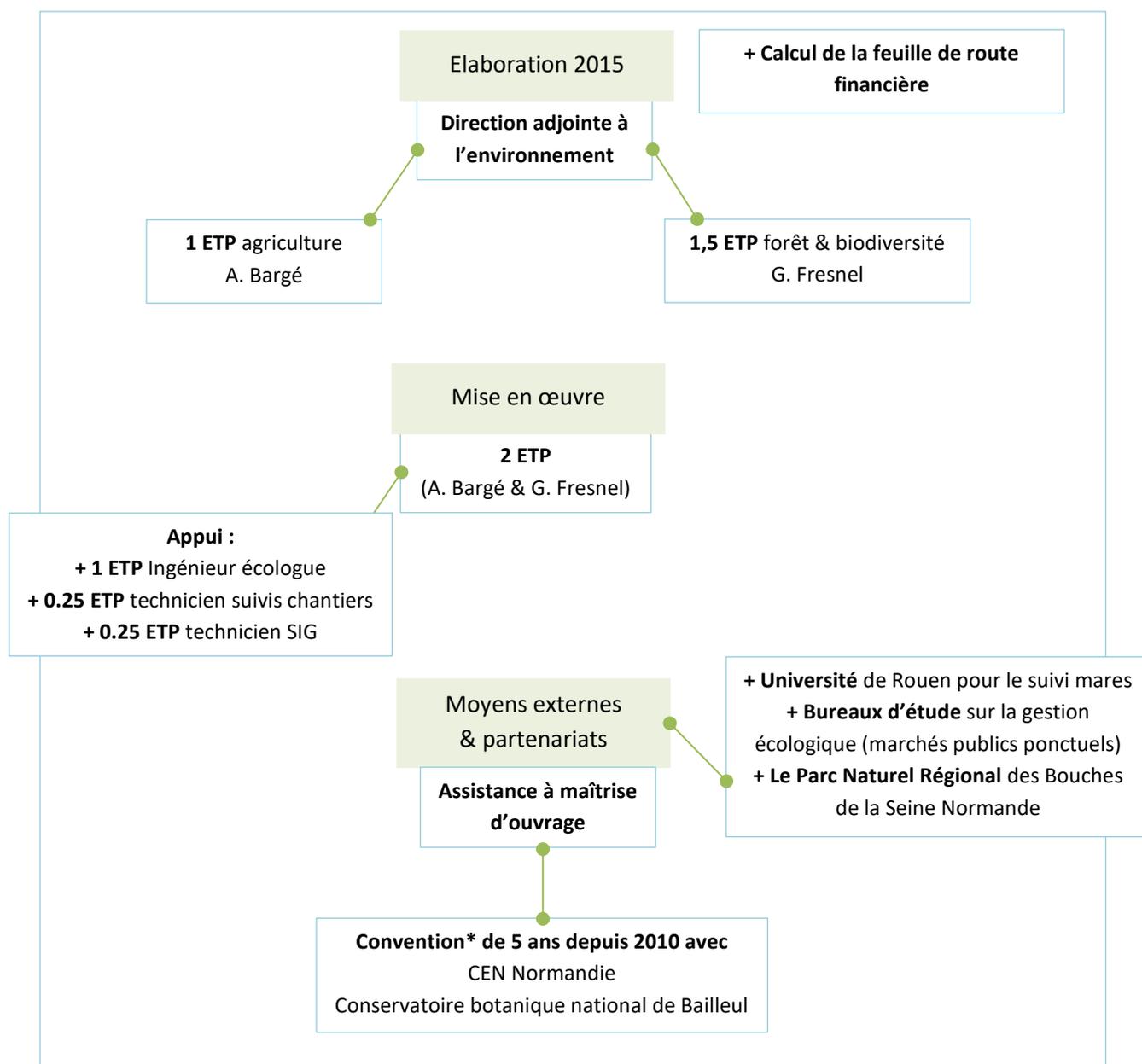
4. Les **pelouses calcaires des coteaux** (300 ha) sont également un enjeu important. Exposées plein sud, elles abritent une biodiversité spécifique. Pour les garder ouvertes et éviter leur disparition, la Métropole développe depuis 2012 l’écopâturage, en mettant par exemple les sites gratuitement à disposition des éleveurs.

5. Les **pelouses silicoles** (sols sableux) sont menacées par l’urbanisation et l’extraction de matériaux. Leur protection est l’action la plus coûteuse du plan et s’élève à 1,1 million d’euros. L’objectif sur ces zones (600 ha) est notamment d’en acquérir la maîtrise foncière.

6. Pour la sauvegarde de la **biodiversité agricole**, la Métropole a passé un appel à candidatures pour mettre des parcelles à disposition d’agriculteurs soumis à un cahier des charges environnemental très strict. Aussi, la Métropole poursuit son plan de sauvegarde des plantes messicoles.

7. La **gestion différenciée des espaces verts** est également une action exemplaire du plan. Rappelons que depuis le 1er janvier 2017, l’usage de pesticides est interdit pour les collectivités. La Métropole propose aux communes membres un accompagnement pour arrêter l’utilisation de produits phytosanitaires pour l’entretien des espaces verts et des forêts.





* Cette **convention-cadre** permet aux signataires de réaliser un travail en trio, avec une connaissance pointue du territoire. L'établissement d'une relation de long terme, **hors du champ concurrentiel des marchés**, permet au PAB d'être réalisé en concertation avec des experts qui servent de caution scientifique à un plan politique, grâce à leurs préconisations, leur travail de prospection et au partage de données. Toutefois, l'obligation de faire appel à des marchés publics et donc recruter des BE de manière ponctuelle menace cette relation partenariale à cause d'une externalisation des moyens humains au détriment de la qualité de suivi instaurée depuis près de 10 ans entre la Métropole et ses partenaires.

Éléments remarquables

- **Partenariats solides avec les différents acteurs du territoire**
[Entretenir des relations fructueuses avec les experts scientifiques]
- **Plan d'Actions concentré sur l'aspect opérationnel**
[Animateur recruté par l'Agence de l'eau, appui d'experts etc.]
- **A permis d'accompagner les communes sur la gestion des espaces verts**
[33 communes sur 71 accompagnées depuis 2012]

COÛT GLOBAL DU PLAN D' ACTION : 3,4 millions investissement, 2,3 millions fonctionnement

PARTENAIRES FINANCIERS : Europe (Feder), Région Normandie, Agence de l'eau Seine-Normandie, ONF, Conseil départemental

DUREE: 2015-2020

TELECHARGEABLE: <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/espaces-naturels-et-remarquables>

2. Actions remarquables



UNE COMMUNICATION ET UNE CONCERTATION INSTITUTIONNELLE RÉGULIÈRE

Il n'y a pas de stratégie de communication à proprement parler autour du PAB, mais une **communication autour des actions** comme l'explique Guillaume Fresnel : « On ne communique pas forcément sur le PAB, on n'a pas forcément mis en avant le fait qu'on avait un PAB, ce n'est pas tant sur le plan qu'on communique que les actions du plan. On ne va pas communiquer sur un document qui est un peu un document cadre pour nous et pour l'ensemble des acteurs qui nous accompagnent. On est plutôt sur du concret que sur dire qu'on a 110 actions etc. »

La biodiversité est considérée comme un « sujet très vendeur »

et constitue un **levier d'attractivité** du territoire rouennais.

Une **collaboration avec le Service Communication** au sein de la métropole permet la bonne diffusion des problématiques de biodiversité de la Direction concernée. Cette efficacité dans la communication tient d'une relation étroite et d'une bonne entente entre les deux services, et « le MAG » communique sur les actions liées au PAB de manière régulière et importante (entre 10 et 20% de représentation), ainsi que les différents réseaux sociaux.



A la fin du mandat en 2020, une nouvelle version du PAB va être réalisée (V2). L'intérêt sera de trouver des outils pour inclure les citoyens dans la boucle de construction du nouveau Plan.

Le besoin de développer des outils informatiques tels qu'une plateforme interactive a été formulé, ce qui permettrait de recueillir les témoignages et les réponses de citoyens à des questions de type « la métropole va

refaire un PAB, quels seraient pour vous les trois sujets qu'il faudrait développer en priorité ? ». Le type de support envisagé serait une carte interactive pour que les participants puissent communiquer sur leurs problèmes de manière spatialisée (enjeu de biodiversité sur le territoire, problème identifié, besoins, etc.).

Une plateforme existe déjà pour le recueil des avis citoyens sur une multitude de sujets, tenue par le Service Conseil consultatif de développement. La plateforme a déjà traité auparavant des sujets environnementaux tels que l'enquête publique relative au PLUm, au PCAET, ou encore au Projet Alimentaire Territorial. L'intérêt serait d'étendre les sujets par un travail transversal entre les services, et améliorer la qualité interactive de la plateforme, qui est pour le moment plutôt un site d'information et de téléchargement des documents.

Site de la plateforme : jeparticipe.metropolerouen.fr.

« Si tout le monde ne se met pas en ordre de marche pour la problématique du changement climatique on va dans le mur, et donc ce n'est pas à l'échelle nationale qu'on va y répondre, ce n'est pas le gouvernement, ce n'est pas la Métropole sur son territoire, c'est une société en son ensemble et donc tous les acteurs. » – Guillaume

Fresnel

Un des points forts de la stratégie du PAB de Rouen Métropole est la **feuille de route financière** comme moyen de **communication en interne**, des gestionnaires vers les élus, détaillant le budget d'investissement et de fonctionnement des actions du plan.

L'estimation des dépenses **pour chacune des 7 actions** a permis d'une part aux gestionnaires de structurer leur travail par rapport à l'estimation du coût de leur mise en œuvre. Le détail est également fait **année par année**, de 2015 à 2020, sur un tableau à double entrée (action/année).

Pour Guillaume Fresnel, ce type de démarche questionne les choix venant du portage politique ; si une métropole est capable ou non de « mettre un million d'€ sur la table en termes de PAB, charges de personnel incluses ». Selon la feuille de route, c'est possible puisque 1 million d'euros, sur le budget de la métropole qui est de 600 millions d'euros, ça ne représente pas un enjeu trop important, et surtout, représente une somme défendable par les gestionnaires devant les élus :

« Le budget demandé atteint au final "à peine" 1.5 millions d'euros par an sur 5 ans de mandat, sur un territoire de 500 000 habitants, donc ça veut dire 2€ par an et par habitant. Ça ne coûte rien. » GF.

MONTANT GLOBAL ESTIME EN 2015 PAR AN :

environ 1.5 million d'€ par an jusqu'à la fin du mandat

RAPPEL DU COUT TOTAL DU PAB : 3,4 millions d'investissement et 2,3 millions de fonctionnement.

Elément remarquable

Cette feuille de route a fait l'objet d'une délibération officielle en 2015, présentant l'approbation de l'ensemble du PAB, son autorisation de mise en œuvre, et l'autorisation du Président à solliciter les aides financières relatives à la mise en œuvre du PAB auprès des différents financeurs identifiés.

Même si aujourd'hui ces chiffres n'ont pas été appliqués de manière exacte, cette stratégie reste toutefois un bon moyen de communiquer aux élus sur la mise en œuvre des actions, et la possibilité de cette mise en œuvre.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Le rôle des gestionnaires du plan est également de réaliser des actions d'accompagnement auprès des communes.

L'exemple des mares est le plus probant, car ils **accompagnent, sensibilisent, et parfois vont jusqu'à restaurer les mares des communes si elles le souhaitent**. De plus, la Métropole finance à 100% la restauration des mares communales.

Cette aide, **à la demande des communes**, est valable pour les autres actions comme la gestion différenciée des espaces verts. Les gestionnaires se mettent vraiment sur un rôle d'accompagnement auprès des communes, qui sont une cible prioritaire.

A l'image des conseillers en énergie partagée, des ingénieurs thermiciens cofinancés par l'ADEME et la Métropole pour vendre leurs services à l'ensemble des communes n'ayant pas les moyens de se procurer ce type de prestation, les gestionnaires du PAB jouent le rôle de **conseillers en biodiversité partagés**. Une partie de leur mission **est d'être technicien ou ingénieur en interne** pour aider les petites communes qui n'ont pas les moyens techniques ou financiers suffisants pour avoir un ingénieur **à leur disposition**. Aujourd'hui, il y a eu 33 communes accompagnées sur la gestion des espaces verts depuis 2012, sur les 71 du territoire métropolitain.

3. BILAN

La Métropole Rouen Normandie confirme son titre de meilleure Intercommunalités obtenu en 2016 sur le thème « Sols et biodiversité » et en 2018 sur le thème « Conception et gestion écologique des espaces de nature ». Bien que la rédaction d'un Plan d'Actions pour la Biodiversité soit facultative, elle a commencé à le rédiger bien avant son PCAET (actuellement en construction), document quant à lui obligatoire depuis 2017 pour les intercommunalités de la taille de la métropole rouennaise. Ceci est relativement rare puisque la plupart des collectivités rédigent un PCAET et incluent le volet biodiversité à l'intérieur, voire le négligent.

Sa stratégie de **communication par projets** et son approche de **long terme** grâce à la **feuille de route financière** sur 5 ans a porté ses fruits, et une seconde version sera publiée pour débiter le prochain mandat en 2020.

Le long **travail de partenariats** externes entre la Métropole, le Conservatoire d'Espaces Naturel (CEN Normandie), l'Université et le Conservatoire botanique de Bailleul permet une bonne implantation dans le territoire et lui confère une expertise scientifique indispensable au bon déroulement des projets. Les partenariats en interne avec le service communication facilitent définitivement l'avancée et la pérennité des projets, notamment par la visibilité des actions du Service Environnement dans le journal de la métropole et les réseaux sociaux, ou encore le Service de conseil consultatif de développement, qui gère le site de concertation « jeparticipe.com ».

En 2018, le jury de Capitale Française pour la biodiversité approuvait particulièrement l'efficacité de la mission d'accompagnement des communes pour la gestion de leurs milieux sensibles : « La conduite de la politique zéro pesticide et gestion différenciée est **exceptionnelle dans sa qualité et son suivi scientifique**, et la Métropole assure un rôle moteur bien au-delà de ses seules compétences pour former et accompagner les acteurs de son territoire dans cette démarche de progrès. Ces deux actions illustrent aussi le rôle majeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans ce domaine et la bonne articulation avec la Métropole. »

L'importance accordée à l'attractivité du territoire a mené la Métropole Rouen-Normandie à réaliser des partenariats avec des artistes et des architectes pour un travail autour de l'art contemporain engagé avec l'opération Forêt monumentale, ce qui est un signal que le territoire veut **faire de ses forêts un véritable marqueur de territoire**.

ACQUIS

- Une **programmation financière** sur le long terme, concrète et réaliste.
- Une **expertise scientifique grâce à des partenariats** ancrés sur le territoire s'adapter à ses caractéristiques.
- Une mission **d'accompagnement des communes** qui permet une mobilisation collective
- Une relation fructueuse avec le service communication à la métropole permet la bonne visibilité des actions menées en faveur de la biodiversité

Grand Lyon : le plan Canopée

Carte d'identité

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département Rhône

1 354 500 habitants

59 communes

533,68 km²

1. Le plan Canopée, construction transversale autour de l'arbre

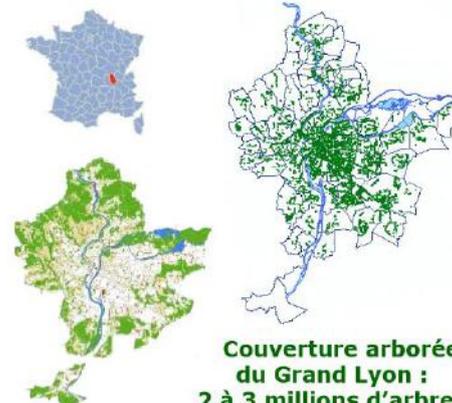
La Métropole de Lyon a lancé en 2017 une réflexion sur l'adaptation au changement climatique par le développement de son patrimoine arboré. En effet, c'est après avoir réalisé un benchmark international en collaboration avec l'agence d'urbanisme Urba Lyon sur les différentes stratégies de gestion de l'arbre des métropoles telles que Montréal, Melbourne ou Barcelone que le Grand Lyon a proposé un **Plan d'Action Canopée**. D'après une interview de Frédéric Ségur, directeur du service Arbres et Paysages de la métropole, le territoire sera fortement affecté par les îlots de chaleur en ville, avec des étés semblables à ceux de Madrid d'ici 2050. Dès les années 90, ce sont les revendications citoyennes qui ont amorcé une prise de conscience chez les gestionnaires de la ville, militant pour le retour de l'arbre qui faisait partie de l'identité lyonnaise avant la politique de « construction à outrance ».

Un nouveau service au sein de la métropole est alors créé, visant à répondre aux exigences de la société civile, traitant de manière transversale d'écologie urbaine. En 1992 est créée la Direction de l'environnement, et en 1994 le service Arbres et paysages, rattaché au service de la voirie. C'est après cette succession de transformations des services existants qu'a été élaborée une **Charte de l'Arbre** pour sensibiliser les élus sur les besoins de gestion de la nature au sein de la métropole, et surtout la nécessité d'une gestion sur le « temps long ». La Charte a été proposée comme un moyen de dialoguer entre paysagistes et gestionnaires, afin de traduire une vision à long terme de la gestion des arbres en ville. Les citoyens sont alors impliqués dans des actions de connaissance de la nature métropolitaine, grâce notamment à **l'Observatoire de la Flore remarquable**, créé en 2014 et validé par le Conservatoire botanique national du Massif Central pour un recensement de la flore du territoire.

Cette Charte a ainsi contribué à intégrer ces questions dans les stratégies propres à la direction de l'environnement de la métropole, et a permis, une dizaine d'années après sa première sortie, l'élaboration d'un plan stratégique : le Plan Canopée. Ce plan est un axe du **PCAET 2030** de la métropole. Il a été élaboré en 2015, et traduit la transversalité des préoccupations, incluant la problématique de l'arbre comme partie intégrante de la lutte contre le changement climatique.

GRAND LYON
la métropole

100 000 arbres d'alignements
50 000 arbres en parcs



PCAET : Plan Climat-Air-Energie
Territorial

« Le Grand Lyon projette son avenir dans le croisement des expertises entre l'eau, le sol et le climat au service de la nature en ville. » – Laurent Miguet, *Le Moniteur*

Grâce aux mobilisations citoyennes dans les années 90, de nouveaux services travaillent de manière transversale pour changer les modes de gestion de la biodiversité métropolitaine, à travers 3 axes :

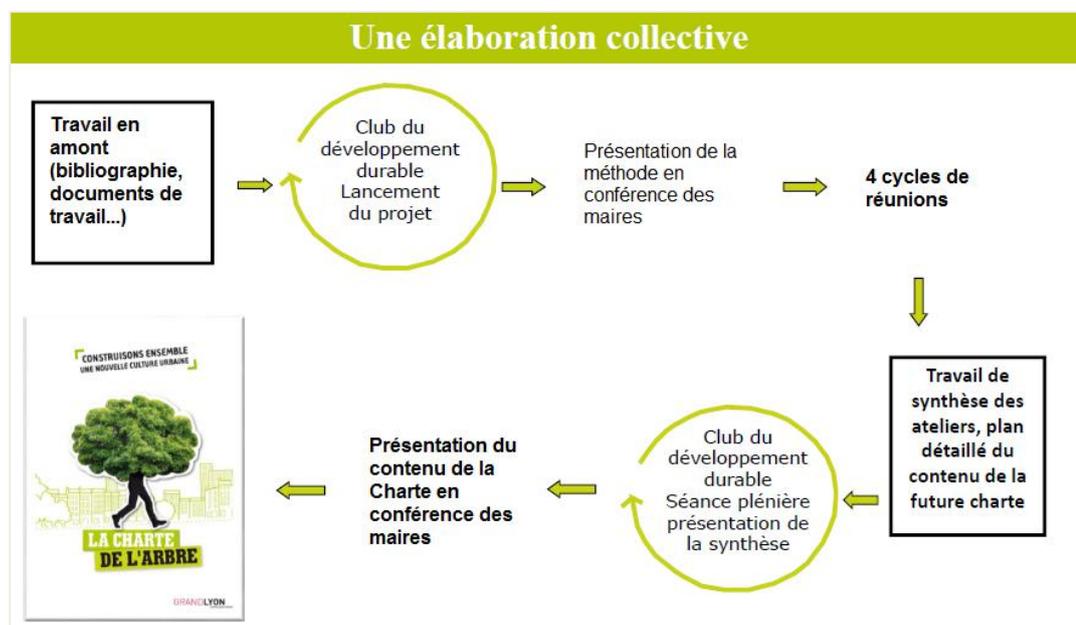
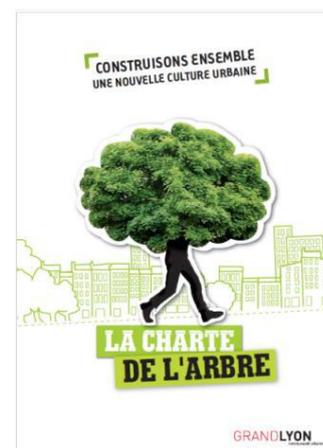


Le Plan Canopée est le **document opérationnel** issu de la Charte de l'arbre et fait partie du **volet Adaptation** du PCEAT. Il s'articule autour de **4 axes stratégiques** et se décline en **25 actions** qui visent toutes à protéger et développer la « forêt urbaine » du territoire de la Métropole de Lyon.

La Charte s'utilise aujourd'hui comme un moyen de dialoguer entre paysagistes et gestionnaires, afin de traduire une vision à long terme de la gestion des arbres en ville. On parle ici d'une philosophie visant à rassembler plutôt que contraindre et identifier les acteurs engagés ou souhaitant l'être dans une prise en compte écologique de la forêt urbaine.

OBJECTIFS : La Métropole de Lyon s'était dotée d'une première Charte signée en 2000, qui devait faire évoluer en interne les pratiques des services techniques. La charte renouvelée en 2011 par la Métropole fait écho aux grandes orientations stratégiques développées dans l'agglomération (Agenda 21, PADD SCoT et PLU). Elle permet de traiter conjointement les problématiques d'environnement, d'accessibilité et d'usage de l'espace public, de solidarité intergénérationnelle, et ainsi renforce la transversalité sur l'ensemble du territoire.

RESULTATS : Entre 1990 et 2015, le nombre d'arbres sur le territoire de la Métropole est passé de 42 000 à plus de 90 000 amenant aujourd'hui la surface de canopée cumulée à 365 hectares. Si le rythme actuel est poursuivi il devrait y avoir 120 000 arbres sur les espaces publics de l'agglomération en 2030 générant 690 hectares de couvert ombragé, soit près de 25% de l'ensemble des surfaces de voirie.



SERVICE DE LA COLLECTIVITE ASSOCIE :

Service Arbres et Paysage.

BUDGET DE L'ACTION : Temps agents + budget de communication (20 000 €).

PARTENAIRES TECHNIQUES &

FINANCIERS : Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières, acteurs du paysage

DATE DE CREATION PREMIERE

CHARTRE : 2000

DATE CREATION CHARTRE ACTUELLE :

2011

Éléments remarquables

- **Un document comme moyen de fédérer et informer les signataires**
[Organisation de réunion pour présenter les objectifs, identification des palettes végétales avec le conservatoire]
- **La conférence des maires a permis de contacter les 59 communes de la métropole à deux reprises pour la construction de la Charte**
[Réunion où les communes sont regroupées par territoires en fonction de leur taille, l'occasion de discuter des objectifs de la charte]
- **La création de groupes de travail multi-acteurs** [Un total de 200 personnes a participé aux ateliers animés par le service Arbres et Paysages]

« Chaque signataire s’engageait à établir un plan d’action. Mais on s’apercevait que les gens faisaient les actions mais avaient du mal à les inscrire dans un plan et dans un objectif stratégique à moyen ou long terme, d’où l’idée de créer le Plan Canopée. » – Frédéric Ségur

Le Plan Canopée constitue la partie opérationnelle de la Charte de l’Arbre. Il propose des actions concrètes, des objectifs quantifiés et des moyens affectés pour permettre de répondre aux enjeux d’adaptation aux changements climatiques préconisés par le Plan Climat du Grand Lyon. Le Plan Canopée traduit ainsi la convergence d’objectifs entre la Charte et le PCAET qui associent de nombreux acteurs de l’agglomération et trouvent dans ce plan une déclinaison opérationnelle porteuse d’avenir.

Cette politique de développement de la « forêt urbaine » poursuit des objectifs très variés et se caractérise par une relation particulière et différée au temps. **Pour porter véritablement ses fruits, elle doit être soutenue sur le long terme.** En effet, les 60 000 nouveaux arbres plantés par la Métropole depuis 25 ans commencent aujourd’hui seulement à offrir une véritable efficacité climatique. Ils permettront à eux seuls de doubler la surface des espaces publics ombragés d’ici 2030. Les arbres plantés dans les prochaines années n’auront à leur tour une efficacité climatique significative que dans une vingtaine d’années, d’où la nécessité d’anticiper. L’effort de mobilisation que propose le Plan Canopée prend donc comme objectif le bien-être des générations futures qui, entre 2050 et 2100 seront confrontés à la réalité de l’intensité des changements climatiques.



SERVICE DE LA COLLECTIVITE ASSOCIE :

Service Arbres et Paysage - Frédéric Ségur, Responsable Ingénierie et Prospective Patrimoine Végétal

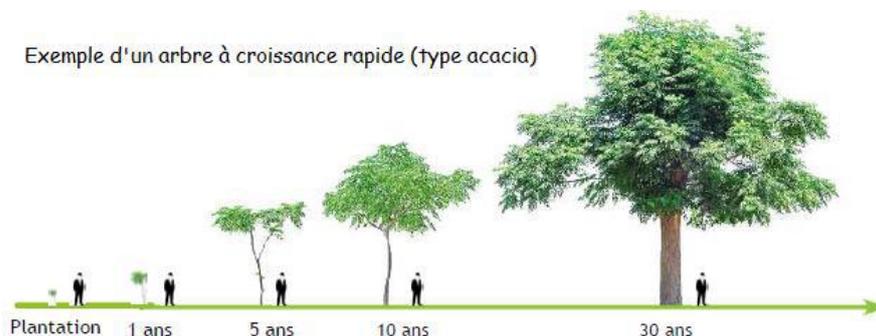
BUDGET DE L’ACTION : en cours d’identification (estimations page 8)

PARTENAIRES TECHNIQUES & FINANCIERS : Services internes

DATE DE CREATION : 2017

RESULTATS : Peu de résultats car stade de diagnostic, capitalisation et de définition des objectifs

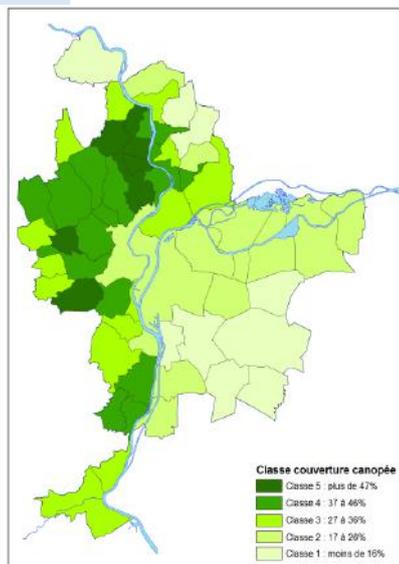
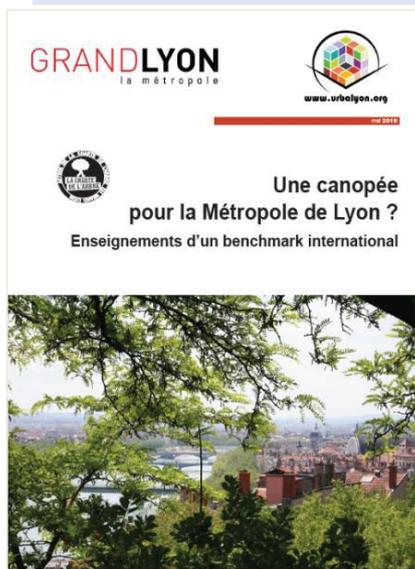
Exemple d'un arbre à croissance rapide (type acacia)



Eléments remarquables

- La réalisation d’un benchmark international pour s’inspirer de l’existant en collaboration avec l’agence d’urbanisme **Urba Lyon** [22 métropoles au total, 4 retenues pour une analyse plus profonde]

- Une photo-interprétation pour modéliser la couverture ombragée [Permet d’identifier les zones de carence en arbres sur le territoire et donc viser les zones à planter]



Estimation des pas de temps et des budgets du Plan Canopée

Le benchmark international a permis d'estimer les coûts et les calendriers pour la création de la Canopée, par des données quantitatives transposables au cas de la Métropole du Grand Lyon, dont le budget alloué à la gestion de l'environnement est décrit ci-contre. Il inclut la protection des espaces non bâtis, en s'appuyant notamment sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels, de promotion des activités agricoles et fluviales (en mettant en valeur le Rhône et la Saône, la préservation du milieu aquatique et les activités économiques).

ENVIRONNEMENT

Espaces naturels,
agricoles et fluviaux



> 11 M€
dont 10,9 M€ au budget principal

Des chiffres-clés

5 dollars (4,40 €) par habitant :
budget annuel recommandé par la
National Arbor Day Foundation

... ce qui donne une fourchette pour
la Métropole de Lyon (1,37 millions
d'hab.) : **entre 2,5 M€ et 6 M€ par an**

... à mettre en perspective :

- Création de la ligne T6 (13 stations / 6,7 km) : 161 M€
- Prolongement du métro B (2 stations / 2,5 km) : 391 M€ (valeur 2012)

Budget

Grâce aux résultats du benchmark, il est sorti qu'un **budget compris entre 2.5 millions et 6 millions d'euros** serait envisageable pour établir un plan Canopée, qui s'avère être un investissement rentabilisé par les nombreux services rendus par les arbres (réduction de CO₂, limitation du ruissellement des eaux de pluie, amélioration de la qualité de l'air, élévation des prix des logements, économies d'énergies, etc.).

Un des objectifs visés par le plan Canopée pour le Grand Lyon serait ainsi de passer de 27% d'indice de Canopée à 30% d'ici 2030, ce

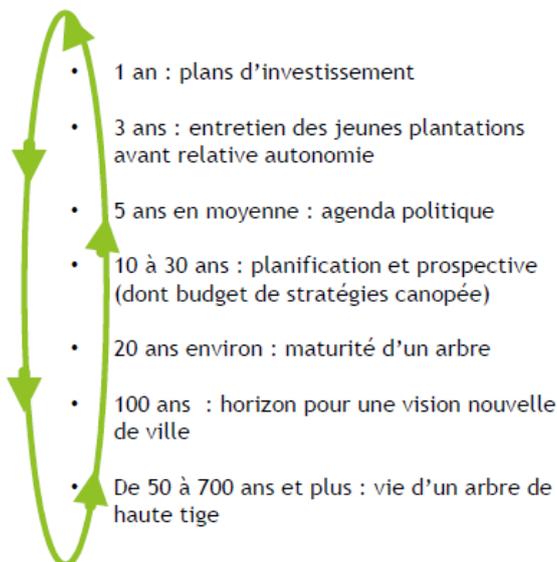
qui correspond environ à la plantation de 300 000 arbres sur le territoire.



Des chiffres-clés

40% :
indice de canopée recommandé par
l'organisation américaine American
Forests

**Pour un territoire urbain
autour de 30% :**
les objectifs d'indice de canopée que se
fixent généralement les villes



Vie d'un arbre

Les temporalités pour les projets de canopée doivent donc prendre en compte à la fois les temps longs et les temps courts, notamment les mandats politiques sur 5 ans, le choix des essences par un travail avec les associations et les gestionnaires (création d'une palette végétale en fonction des milieux qui implique la connaissance des différents milieux et l'évolution des conditions climatiques, grâce au partenariat avec le Conservatoire), la gestion des espèces plantées tout au long de leur vie, la sensibilisation des habitants, etc.

En milieu urbain, l'espérance de vie et la hauteur des arbres sont souvent réduites. Il est d'ailleurs probable que la taille (de

sécurité ou d'ornement) réduise l'espérance de vie.

2. Actions remarquables

OBSERVATOIRE DE LA FLORE REMARQUABLE

De 2010 à 2012, un inventaire de la flore du territoire Grand Lyon a été réalisé conjointement par le **Conservatoire botanique national du Massif central** et le **Jardin botanique de Lyon** à la demande de la Métropole de Lyon. Plus de 2 174 espèces de plantes ont été recensées, dont 89 à protéger en priorité, menacées par les activités humaines sur certains territoires.

En chiffres

- **200 000** observations floristiques réalisées en 20 ans
- **2 174** différentes espèces de plantes dans la Métropole de Lyon
- **180** espèces de plantes/km²
- **89** plantes protégées dans la Métropole de Lyon



OBJECTIF : fournir aux services de la Métropole de Lyon des informations sur les espèces menacées et leur permettre ainsi de mener une politique adaptée. Face à ce constat la Métropole de Lyon a lancé un observatoire participatif de surveillance autour de la flore remarquable de son territoire. Cet **observatoire de la flore remarquable** s'appuie sur un véritable réseau participatif et associatif dont l'objectif est d'assurer un suivi des espèces et de mutualiser les connaissances.

En partenariat avec le Conservatoire botanique national du Massif central, elle invite les botanistes amateurs ou avertis à participer au suivi des populations d'espèces rares et menacées du territoire. Les observations et relevés de terrain sont compilés par le Conservatoire, puis analysés pour alerter en cas de menace sur une espèce et nourrir la stratégie d'action en matière de préservation sur le territoire du Grand Lyon. Le protocole et le « Kit observateur » (feuilles de terrain, listes rouges etc.) sont disponibles sur le blog de la métropole.

SERVICE DE LA COLLECTIVITE ASSOCIE

Service écologie et développement durable

1 ETP : Nélia Dupire, Chargée de mission biodiversité et animatrice de l'observatoire

PARTENAIRES TECHNIQUES : Conservatoire botanique national du Massif central, amateurs et botanistes

DATE DE CREATION DE L'OBSERVATOIRE : 2014

TELECHARGEABLE ICI: [Observatoire de la flore remarquable](#)

Eléments remarquables

- **Observatoire participatif de la flore remarquable**
[Réseau amateur se rencontrant une fois par an pour la veille, le suivi et le renforcement des compétences des botanistes]
- **Organisation de journées annuelles de présentation avec terrain**
[Présentations du protocole et mise en œuvre sur le terrain]
- **La collectivité a renouvelé son soutien aux associations naturalistes** [Une enveloppe de 682 850 €]

« Les questions liées à la biodiversité sont des enjeux de territoire qui dépassent le simple domaine des institutions ou des propriétaires. » – Frédéric Ségur



Le service communication de la Métropole du Grand Lyon anime un **blog du développement**

durable (blog DD), où les informations relatives aux actions de préservation de l'environnement sur l'ensemble du territoire sont à disposition des citoyens et des gestionnaires. Le blog regroupe également les outils de suivis et d'observation de la biodiversité, et permet d'apporter une visibilité sur les actions menées par les instances de la Métropole sur les avancements, voire une interface où les citoyens peuvent s'informer et réagir librement.

Lien du site : <https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/>

Le « **Club DD** » est une instance visible sur le blog, et qui œuvre à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de développement durable entre les communes de la Métropole de Lyon, créant un véritable **réseau de villes**. Le Club permet aux communes de l'agglomération d'échanger sur les actions remarquables et les meilleures pratiques de développement durable : « depuis sa création en 2006, la variété des thèmes abordés n'a cessé d'enrichir les débats dans une réelle dynamique de recherche-action pragmatique au service du développement durable. »

Ainsi, le Club contribue efficacement à l'élaboration des nouvelles politiques métropolitaines en matière de développement durable, comme par exemple le PCAET du Grand Lyon, ou encore la Charte de l'Arbre. Le club est réservé aux élus et agents des communes et du Grand Lyon, sur invitation et après validation de leur inscription. Il n'est pas ouvert au public mais permet de s'informer des décisions à l'issue des débats qui sont publiés sur le blog.



Éléments remarquables

- **Outils de connaissance et d'information à destination des citoyens**

[Des fiches de sensibilisations disponibles en téléchargement]

[L'application mobile Grand Lyon Nature]

[Des cartes, des guides et des balades en ligne]

- **Outils à destination des gestionnaires**

[Une Boîte à outils pour l'élaboration de la Trame vert & bleue]

[Des outils de suivis Florilège & Propage]



3. BILAN

Plusieurs années après une Charte plutôt « idéologique », le Plan canopée s'impose comme un **document opérationnel de revégétalisation** de la métropole et d'**adaptation au changement climatique**. On retient son **inspiration internationale**, et son caractère innovant intégrant la recherche et la perception à long terme dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Le **passage d'une logique d'institution à une logique de territoire** implique que les maires des communes de la métropole ainsi que tous les acteurs de « l'arbre » soient réunis autour des objectifs du Plan, et participent à sa **co-construction**. Une importante **stratégie de communication** auprès du public (blog DD, appli mobile, cartes, guides, ballades en ligne) permet un bon accès à la connaissance sur la faune et la flore métropolitaine.

Même s'il n'existe pas à ce jour de Plan d'actions de la biodiversité à proprement parler, la **volonté des gestionnaires** de promouvoir la préservation de la biodiversité au sein de la métropole se traduit par la publication de guides techniques, ainsi qu'au travers d'actions auprès du grand public, afin de pouvoir **atteindre les élus par leur électorat**. A Grand Lyon, la biodiversité ne fait pas l'objet de plan stratégique politique à proprement parler, mais les différents projets décrits ici démontrent que c'est un **sujet transversal** qui se recoupe dans différents secteurs, comme c'est le cas dans le PCAET ou dans les services de développement durable.

+ ACQUIS

- Un **dispositif d'engagement** efficace à travers la Charte de l'Arbre
- Le Plan Canopée, un **Plan d'Action** basé sur le long terme
- Une **écoute des revendications citoyennes** qui se répercutent sur la politique
- De la **transversalité entre les services** de la métropole dans la recherche d'adaptation au changement climatique
- Un **soutien aux communes** menant des actions en faveur de l'aménagement et de l'ouverture au public des espaces naturels



Bordeaux Métropole : le plan Territoire Durable à Haute Qualité de Vie

Carte d'identité
Région Nouvelle-Aquitaine
Département Gironde
783 081 habitants
28 communes
579,27 km²

1. Le Plan d'Action Territoire Durable : de la co-construction à la co-production

La Métropole de Bordeaux a initié la rédaction d'un Plan Climat-Air-Energie en 2017, reprenant la trame de l'Agenda 21 déjà en place pour donner naissance à un document visant à atteindre une « ambition collective qui bénéficie aux habitants, usagers et partenaires de ce territoire » : le **Plan d'Actions pour un Territoire Durable à Haute Qualité de Vie (TDHQV)**. Ce plan s'étend de 2017 à 2050, et inclue la biodiversité comme étant un élément de bien-être et un indicateur de qualité pour la Métropole. Le point fort de ce Plan est que la Métropole a recruté une **animatrice à temps plein pour son suivi et son évaluation**, et permet d'avoir une réelle coordination entre les différents acteurs.

La réputation de Bordeaux Métropole en matière de qualité de vie n'est plus à faire. Elle est due en partie au fait que la moitié du territoire est constituée d'espaces naturels. Ainsi, en 2012, l'appel à projet « **55 000 hectares pour la nature** » est lancé par la Métropole pour mener une réflexion sur la nature en ville, et notamment sur 28 000 hectares non constructibles où se mènent des interactions entre l'urbain et la ville.

Depuis 2015, un **Atlas de la biodiversité métropolitaine** porte à connaissance l'état de la biodiversité sur le territoire, et sensibilise les habitants tout en valorisant les bonnes conduites à adopter. Pendant trois ans, les espèces ont été inventoriées, dont les plus remarquables telles que le cuivré des marais, l'engoulevent d'Europe, ou encore l'angélique des estuaires.

En 2017, la Métropole a lancé une **stratégie d'aménagement écologique en faveur de la biodiversité** et des zones humides intitulée : BiodiverCités. Bordeaux Métropole propose un cadre de planification de la séquence Eviter-Réduire-Compenser afin de faciliter le dialogue entre aménageurs et naturalistes, d'assurer une meilleure garantie de compensation lorsque nécessaire et de planifier la préservation et la restauration de milieux naturels au sein même des documents d'urbanisme



2015 : 1^{ère} phase de concertation : 14 ateliers de co-construction, 750 participants

Une **série de rencontres et d'échanges** avec de nombreux acteurs du territoire

- **Séminaire de lancement** de la démarche avec les communes
- **Rencontre avec les élus** des 28 communes de la métropole

2 ateliers avec des élus, associatifs, économiques et institutionnels

Échange avec le Lab DD : un **panel d'experts** majoritairement scientifiques

+ **1.000 contributions d'habitants** via la **consultation numérique** de la plateforme de participation de la métropole

+ **Enrichies des propositions** émises dans le cadre de la **COP 21** fin 2015

+ Les **propositions d'enfants** des écoles mobilisées autour des Juniors du développement durable

3 grandes orientations stratégiques ont été identifiées comme pertinentes pour structurer l'action de la Métropole :

1. Faire de Bordeaux Métropole une des premières métropoles à énergie positive à l'horizon 2050

2. Protéger et mieux valoriser les 50% d'espaces naturels et agricoles

3. Instaurer une solidarité durable comme fondement d'un bien-être partagé

Ces orientations stratégiques ont été validées par le Bureau métropolitain du 11 février 2016. Elles constituent le socle de l'engagement de la collectivité et sont **déclinées dans un document programmatique à court et moyen termes**, qui comprend :

UN CADRE STRATEGIQUE A MOYEN TERME 2017-2050

Précise les compétences et plus-values métropolitaines (décrypter la complexité, faciliter et catalyser les initiatives, garantir l'équité territoriale, mobiliser les acteurs extérieurs)

BORDEAUX MÉTROPOLE

Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie

UN PLAN D'ACTION OPERATIONNEL A COURT TERME 2017-2022

Constitue également l'Agenda 21 et le PCAET de la collectivité jusqu'à 2022. Il est structuré en **3 axes, 12 objectifs et 40 fiches-action**.

La biodiversité est traitée dans l'axe 2 au travers 11 fiches-actions budgétisées.



ANIMATION & PILOTAGE

Le nom de Territoire Durable à Haute Qualité de Vie donné au PCAET de la métropole de Bordeaux vient de l'initiative des élus. En effet, et il est régulièrement reporté que ces derniers, de concert avec les directeurs des services, offrent un portage politique positif du Plan, ce qui renforce l'étendu des actions. **Deux instances animent le Plan :**

Un **comité de suivi** qui est composé des référents des actions qui composent ce plan, pour présenter aux élus lors du Comité de pilotage

Un **comité de pilotage** qui réunit tous les vices présidents de Bordeaux Métropole, qui correspondent aux maires des 28 communes

Un **poste d'animatrice du plan** a été créé afin d'animer le comité de suivi et de faire une véritable évaluation de la conduite des actions en concertation avec les acteurs concernés. L'existence de **fiches détaillées** (exemple ci-contre) décrivant les objectifs, les porteurs de chaque projet, les partenaires, le calendrier, le budget estimé et les indicateurs de suivi, permettant de rendre l'action concrète et de présenter des objectifs réalisables et évaluables.

RESULTATS

Le **format Word de ces fiches** permet aux référents de compléter l'état d'avancement de chacune des mesures à l'occasion de la mise à jour annuelle en concertation avec l'animatrice. Pour mesurer l'avancement, soit les référents les complètent eux-mêmes et les lui renvoient, soit l'animatrice les sollicite en rendez-vous pour les remplir ensemble. Ces informations servent ensuite à rédiger le rapport DD de la métropole et de la ville de Bordeaux. L'animatrice* est donc la rédactrice principale, appuyée par des relectures complémentaires faites par la responsable de service.

Ce fonctionnement par Word et Excel n'est toutefois plus suffisant pour un suivi réellement efficace. La métropole va étudier le fait de **mettre en place un outil dédié**, un logiciel qui serait **accessible uniquement en interne** et qui permettrait de générer des graphes automatiquement, de remplir les indicateurs et qui facilite le suivi en général pour à terme permettre de valoriser l'état d'avancement du plan d'actions.

Eléments remarquables

- **Véritable suivi des actions par une animatrice à temps plein**
[Rédaction de fiches-actions en concertation avec les acteurs concernés]
[Mise à jour chaque années par prise de rendez-vous individuels]
- **Estimation d'un calendrier et d'un budget par action**
[Même s'il n'est pas toujours respecté, estimer un coût pour chaque action peut être un facteur motivant]
- **Portage politique et administratif**
[Facilitent la mise en place des actions]

AXE 2 – PRÉSERVER ET VALORISER LES 50% D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS	
Objectif 5 – Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique	
Action 21 - Développer une expertise environnementale intégrée au service des projets d'aménagement	
Enjeux	Nombre d'impacts environnementaux associés à l'aménagement urbain pourraient être réduits ou évités s'ils étaient pris en compte de manière croisée et systémique très en amont des projets. L'enjeu consiste à bâtir des outils qui permettront une telle analyse.
Objectifs	Concevoir, réaliser et mettre en œuvre un outil expert intégré
Elus référents	Anne Walryok, Véronique Ferreira, Michel Duchêne, Jacques Mangon
Mesures opérationnelles	1. Adopter une politique/gouvernance qui intègre les dimensions environnementales pour tous les projets d'aménagement et d'infrastructure et la rendre obligatoire : écoconditionnalité, bonification financière 2. Intégrer les dimensions air, climat, énergie et bruit dans les projets d'aménagement 3. Elaborer la carte stratégique air (cartographie multipolluants 2015/2020) pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement et réduire l'exposition de la population à la pollution atmosphérique 4. Renforcer les exigences des référentiels d'aménagement sur le volet Biodiversité et Nature en ville : Guide de conception de l'espace public, Référentiel d'aménagement Nature 5. Multiplier les évaluations d'impact en santé dans les projets d'aménagement à l'instar de la ZAC les vergers du Tasta 6. Accompagner les projets d'aménagement pour lutter contre les îlots de chaleur à l'instar de la ZAC Bastide Niel
Indicateurs	- Nombre d'outils nouveaux réalisés - Nombre d'accompagnement de projets accompagnés avec les outils existants

Mesures	Calendrier	Direction pilote	Direction contributrice	Partenaires	Coût (investissement + ingénierie)	Moyens humains (ETP)	Connexion stratégique
1	2017-22	Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	Direction de la nature - espaces verts		/	0,2	
2	2017-18	Direction de la nature	Dir. espaces verts Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	La Fab	/	0,2	
3	2017-22	DEEDD		ATMO Nouvelle-Aquitaine	50 k€	0,2	
4	2017-22	Direction de l'urbanisme	DEEDD- Direction de la nature - espaces verts			0,2	
6	2017-22	DEEDD	Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages		90 k€		
8	2017-22	DEEDD				0,5	

1 ETP : *Marie Krummenacker, chargée de mission suivi et évaluation des actions du plan HQV

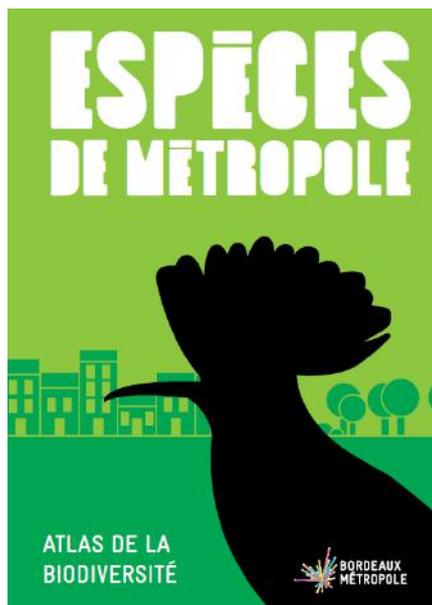
SUIVI ANNUEL de juin à septembre par prise de RDV individuels

RESULTATS : Pour l'instant, il en est qu'au stade du suivi, puisque le plan a été adopté en juillet 2017 ; il s'agit donc d'une phase de mise en œuvre.

EVALUATION A MI PARCOURS en 2020

PLAN TELECHARGEABLE ICI

2. Actions remarquables



L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

Le Service Zones humides et Biodiversité a lancé, en 2012, une étude de **recensement** de la faune et de la flore du territoire, dont les résultats ont été publiés fin 2015.

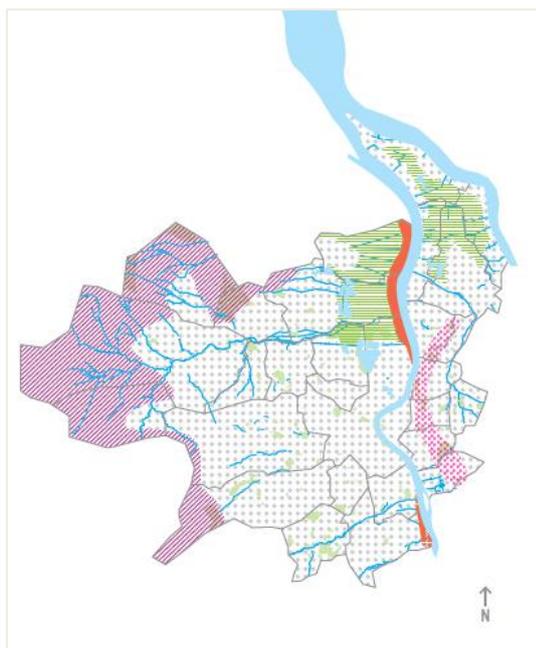
OBJECTIF

Ce recensement avait pour but de déterminer l'ensemble des espèces présentes sur l'agglomération, identifier les zones les plus sensibles, les espèces à protéger, avec la volonté d'avoir une vision homogène sur le territoire de la Métropole puisqu'il n'y avait pas de connaissance en dehors des zones à fort enjeu écologique (comme les ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, etc.).

RESULTATS

La Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'association Cistude Nature, et les bureaux Apexe et Eliomys **ont formé l'équipe chargée d'explorer la nature sur le territoire métropolitain**. L'inventaire s'est concentré sur certains groupes faunistiques (oiseaux, papillons de jour, odonates, reptiles, amphibiens et chauves-souris), et a concerné tous les groupes de flore. Un bilan concernant les espèces invasives et envahissantes a également été réalisé. Ce **travail de terrain** a abouti à la publication de l'Atlas de la Biodiversité, sous forme de **carnets techniques** à l'usage des acteurs professionnels, accompagné d'un fascicule pédagogique pour le grand public.

[**TELECHARGEABLE ICI**](#)



LES GRANDS HABITATS DE BORDEAUX MÉTROPOLE

	LA PLAINE ALLUVIALE DES BORDS DE GARONNE
	LES COTEAUX CALCAIRES DE LA RIVE DROITE
	LE PLATEAU LANDAIS
	LES MARAIS DU NORD
	LES JALLES ET COURS D'EAU
	LES PARCS ET ESPACES VERTS
	LE BÂTI

Eléments remarquables

- **Des cartes pour localiser les espèces présentes sur le territoire**
[En fait un réel document d'aide à la décision pour l'aménagement]
- **Un bel outil pédagogique**
[Idées simples à mettre en place pour aider à protéger la biodiversité allant de la construction d'un nichoir au sauvetage d'animaux trouvés]
- **Des itinéraires thématiques de balades**

PARTENAIRES TECHNIQUES : LPO, association Cistude Nature, et bureaux Apexe et Eliomys

PARTENAIRES FINANCIERS : Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et Conseil départemental de la Gironde

BUDGET : 140 000 €

DUREE DE L'ACTION : 2012 – 2015

ETP : **Mathilde Leymarie**, chargée de la biodiversité de la Métropole, à temps partiel sur ce projet

UN OBSERVATOIRE EN COURS DE CONSTRUCTION

Un observatoire à l'échelle métropolitaine est actuellement en cours de construction entre le Service zones humides et biodiversité et une agence d'urbanisme. Restent à déterminer les choix des indicateurs, des ETP à attribuer à cette mission ainsi que la fréquence de ses mises à jour et son animation.

Objectif

Avoir un observatoire territorial **dont est publié un rapport tous les ans** à destination des élus et du grand public, alimenté par des données préexistantes au niveau d'autres observatoires. L'intérêt n'étant pas pour la métropole de se positionner en tant que gestionnaire de données, mais en diffuseur d'informations propres au territoire. Ces données existantes seraient principalement collectées via l'**Observatoire aquitain de la faune sauvage** sur le volet faune, et l'**Observatoire de la biodiversité végétale** sur le volet flore. S'il n'y a pas d'observatoire communal, la métropole encourage toutes les communes et autres partenaires à déposer l'ensemble de leurs données dans ces deux observatoires régionaux.



ZOOM SUR...

Le fadet des laïches

STATUT : PROTÉGÉ

Pour profiter de la beauté d'un papillon, il faut se pencher au-dessus et le contempler de près. Lorsque le fadet des laïches se pose, on découvre alors la richesse de ses motifs, ses ocelles noirs pupillés de blancs et bordés d'un anneau doré. Mais touchez-le avec les yeux. Les papillons sont fragiles, et celui-ci est protégé.

Il n'apprécie rien tant que les grandes prairies à molinie, cette grande graminée dorée qui pousse si volontiers sous les pins. L'Aquitaine et les Charentes (plateau landais et massif de la Double) abritent les dernières grosses populations françaises.



LES CAFES DE LA BIODIVERSITE POUR COMMUNIQUER AUPRES DES ELUS

La Direction de la Nature a développé toute une stratégie **de sensibilisation et d'acculturation** sur la politique de biodiversité ; ainsi, en plus des fréquentes réunions en interne pour présenter régulièrement les avancées des projets, une autre technique de communication innovante est mise en place à destination des élus. **Les Cafés de la biodiversité** ont été organisés en réponse à la difficulté visible à parler de biodiversité, comme le rapporte lors d'une interview Mathilde Leymarie, chargée de la stratégie biodiversité. Contrairement aux questions de développement durable qui reviennent régulièrement et qui sont globalement acceptées, les questions de biodiversité rencontrent quant à elles des difficultés à être mises en valeur. Les Cafés de la biodiversité sont donc un moyen d'apporter de la connaissance aux élus sur un sujet peu estimé, en choisissant l'entrée des services écosystémiques : « pour montrer que la préservation va au-delà d'une simple protection. Ce n'est pas juste protéger pour protéger ; on fait dialoguer [les disciplines] pour essayer de démontrer qu'il y a un intérêt à la préservation de la biodiversité qui va au-delà de la biodiversité elle-même ».

Il est toutefois bon de rappeler qu'il n'y a pas de « nature utile » ou « inutile », considération qui peut être dangereuse et conduit bien souvent à la déculpabilisation de détruire une nature jugée « moins importante » qu'une autre ; la biodiversité dans son ensemble est bonne à protéger, car **indispensable** au fonctionnement de tout écosystème, et par définition, nous est indispensable.

Le choix de réaliser cette communication auprès des élus vient du fait que cette stratégie biodiversité a pour objectif d'être traduite dans le PLU, et c'est effectivement les élus, commune par commune, qui vont le valider. Les cafés de la biodiversité permettent ainsi de sensibiliser en communiquant sur divers sujets. Ces ateliers de **trente minutes** sont intéressants car présentent un format accessible aux élus ; chacun traite d'un thème précis, comme le café « **biodiversité et santé** », où ont été invités des spécialistes de la santé. Un prochain sujet sera sur « **risques naturels et biodiversité** », notamment sur le volet risque inondation et préservation des zones humides. Ainsi qu'un autre café sur la « **participation citoyenne et la biodiversité** », puisqu'aujourd'hui les mouvements citoyens de préservation de la nature sont de plus en plus importants, ce qui touche beaucoup les élus de voir que leur électorat se mobilise là-dessus.

Ces cafés de la biodiversité **ne sont pas ouverts au public mais sont filmés puis diffusés**. A la question pourquoi ne pas ouvrir ces ateliers directement aux citoyens, Mathilde Leymarie répond que ce n'est pas le lieu de rassembler élus et grand public, et si l'intérêt est que les élus puissent s'exprimer, il faut savoir qu'ils ne s'exprimeront pas de la même manière dans le cadre du travail que dans le cadre d'une manifestation dédiée au grand public. Les « cafés » sont un lieu dédié aux élus, où ils peuvent poser leurs questions et s'exprimer librement.

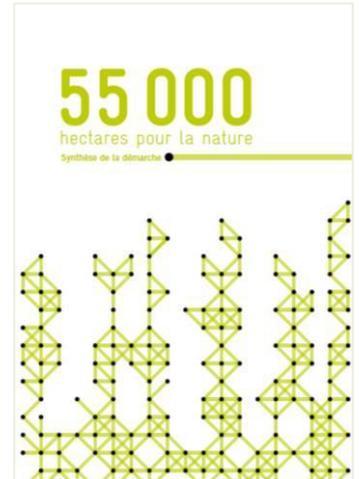
« Il ne s'agit pas simplement de mener quelques réalisations exemplaires, mais de renverser la tendance actuelle d'étalement urbain, d'utiliser les valeurs de la nature comme bases de projets pour une agglomération équilibrée et riche d'une nature « à portée de vue et de main » de chaque habitant. » – Catherine Delalay, Direction de la Nature

LE PROJET « 55 000 HECTARES POUR LA NATURE »

Quelles interactions mettre en œuvre entre l'urbain et le naturel ? Comment inverser le regard et faire de la nature le premier outil de valorisation du territoire ? Les paysagistes, urbanistes et architectes ont travaillé ensemble en 2012 afin d'apporter leur expertise et une nouvelle réflexion sur le futur Projet Urbain Métropolitain.

OBJECTIFS

La politique de gestion de la nature menée par Bordeaux Métropole se décline sous deux aspects phares : l'étude "Prise en compte des zones humides en secteur d'aménagement" permet d'établir un diagnostic des fonctionnalités des zones humides, et le projet "55 000 hectares pour la nature", que l'on va détailler ci-dessous, souhaite permettre de réintroduire plus de nature en ville.



2012

mars - juin

- Lancement
- Analyses candidatures
- Choix des équipes retenues

28 juin

Comité Cub - Communes - Partenaires

octobre

1^{re} séance du dialogue compétitif

2013

janvier et février

2^e et 3^e séances de dialogue compétitif

mai

Délibération d'attribution des marchés

juin 2013 - juin 2014

Marchés de réalisation sous forme d'ateliers sur les sites laboratoires.

juillet

Concertation et mobilisation avec les communes et les partenaires

2014

janvier - juin

Poursuite des ateliers

juin

Rendu des livrables définitifs et clôtures des marchés

novembre

Décision du Bureau Métropolitain sur la poursuite de la démarche

Bordeaux Métropole a souhaité mettre en place une démarche innovante pour rechercher de nouveaux modes de valorisation de la nature dans l'agglomération. En 2012, elle a lancé un appel à candidature. Ainsi quatre équipes ont été sélectionnées (des groupements de bureaux d'études et de professionnels) participant au « dialogue compétitif » destiné à établir des stratégies de valorisation de la place de la nature en ville. Cinq thèmes de réflexion ont ainsi été abordés, constituant les lots soumis à proposition. Chaque groupement travaille sur un ou plusieurs lots :

- Lot 1 : La nature comme catalyseur de la ville dense.

« Comment réintroduire de la nature en ville, voire la rendre omniprésente ? Comment révéler le socle naturel au cœur des villes ? Comment réapprendre à la ville à se tourner vers le paysage et les fonctions dynamiques de la nature ? »

– Obtenu par **Be Citizen / Ehop** (stratégie environnementale et agronomie)

- Lot 2 : Le statut des grands espaces de nature (dont agriculture).

« Comment envisager les modes de valorisation écologique, économique et sociale de ces grands territoires ? Comment garantir une meilleure accessibilité du public qui respecte les équilibres humains et écologiques ? » – **Agence Ter** (paysagiste urbaniste)

- Lot 3 : Usage des zones humides et inondables fonctionnelles en ville.

« Ce sujet sensible concerne un tiers du territoire pour les zones inondables et de nombreuses zones humides, situées dans des espaces naturels (marais, lagunes, bords de cours d'eau...), mais aussi insérées en milieu urbain. » – **Agence Ter**

- Lot 4 : L'identité du territoire à travers ses trames vertes et bleues.

« Il s'agit d'appréhender les TVB comme des lieux de vie et de régénération des écosystèmes qui apportent des agréments au territoire, mais aussi comme des éléments forts de l'identité paysagère et écologique de la métropole. » – **Bureau Bas Smets** (paysagiste)

- Lot 5 : Les zones en friches et les espaces en mutation.

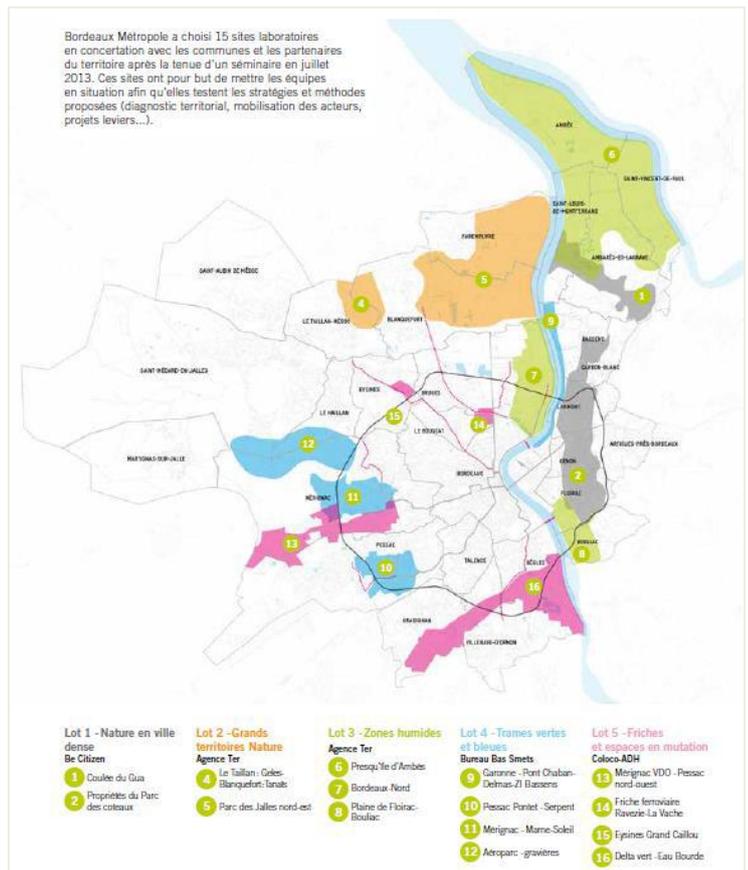
« Toute nature est bonne à prendre. Ce cinquième lot aspire à valoriser les espaces en mutation ou en friche de manière temporaire ou définitive, par une nature accessible, partagée et utile sur l'ensemble du territoire. » – **Coloco-ADH** (paysagiste urbaniste)

RESULTATS

Quinze sites laboratoires ont été identifiés par Bordeaux Métropole en concertation avec les communes et les partenaires du territoire après la tenue d'un séminaire en juillet 2013.

Ces sites ont pour but de mettre les équipes en situation afin qu'elles testent les stratégies et méthodes proposées (diagnostic territorial, mobilisation des acteurs, projets leviers...). Ils sont répartis sur 23 communes (soit environ 20 000 hectares), ont ainsi bénéficié de l'intervention des quatre équipes, lesquelles ont **mobilisé près de 200 acteurs différents** (services de l'État, élus, techniciens de Bordeaux Métropole et des communes, partenaires associatifs et institutionnels, privés et habitants).

En 2015 a été édité un **guide de sensibilisation** « guide zones humides – comment intégrer les zones humides au projet urbain ». Ainsi, l'étude sur la prise en compte des zones humides en secteur d'aménagement a permis aux projets d'intégrer le plus en amont possible les paramètres hydrologiques, pédologiques et biodiversité du site à aménager. Les impacts sont ainsi minimisés.



Toutefois, le projet n'a pas continué et n'est pas actif aujourd'hui. Cet appel à projet a permis de développer des **connaissances pointues et innovantes du territoire**, et ces travaux seraient intéressants à exploiter voire à continuer afin d'obtenir des résultats ainsi qu'une véritable aide à la décision sur le long terme.

Eléments remarquables

● L'identification des qualités paysagères de chaque territoire

[Aidant à mieux comprendre les enjeux du territoire, le travail accompli durant la démarche constitue une ressource essentielle pour l'élaboration d'une politique nature métropolitaine]

● L'Appropriation des enjeux nature grâce au développement de dispositifs de participation des habitants dans les projets d'aménagement

[Le projet Gestion Partagée des Rues Résidentielles de Be Citizen permet de réunir habitants, élus et techniciens sur la place du piéton, la gestion des espaces verts, le stationnement etc.]

[La Carte du Bien Commun proposée par Coloco-ADH est une forme dynamique de participation, produite in situ, à l'aide de cartographies et de témoignages d'habitants (évaluations, intentions ou souhaits)]

● L'utilisation du numérique et des plateformes participatives

[La Plateforme Numérique « 55 000 ha de challenges », développée par Be Citizen, a pour objectif de mettre en réseau les acteurs privés (du jardinier cherchant un lopin de terre à cultiver à l'entreprise en économie verte) et d'organiser des appels à projets nature.]

ORGANISME EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE :
Bordeaux Métropole

PARTENAIRES FINANCIERS ET TECHNIQUES : Le Conseil Régional d'Aquitaine, le Département de la Gironde, le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, la Chambre d'Agriculture, le CAUE 33, l'association Arc en rêve, l'Agence d'Urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine et Bordeaux Sup Agro.

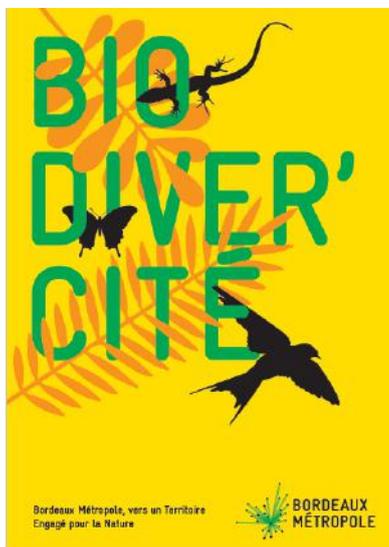
DUREE DE L'ACTION : 3 ans (novembre 2011 à mai 2014)

BUDGET : 190.000 € pour l'étude "Prise en compte des zones humides en secteur d'aménagement"
2.640.170 € pour le projet "55 000 hectares pour la nature"

TELECHARGEABLE ICI

« On n'est plus dans la lutte contre le problème, que ce soit pour la biodiversité ou le changement climatique. C'est trop tard pour lutter contre, maintenant on est dans des stratégies d'adaptation, et c'est ça qu'il faut faire là maintenant très très vite. On ne va pas lutter contre l'érosion de la biodiversité, elle a déjà commencé, elle va continuer, tout ce qu'on peut faire c'est essayer de la maîtriser un peu. » – Mathilde Leymarie, Direction de la Nature

LA STRATEGIE BIODIVER'CITE



Le territoire de Bordeaux Métropole est pour plus de la moitié (29 000 hectares) occupé par des espaces naturels ou agricoles. Consciente de l'importance de ce patrimoine naturel, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place une stratégie pour la biodiversité et les zones humides dans le cadre de son développement, pour répondre à trois objectifs :

- préserver au mieux les écosystèmes et les corridors écologiques existants,
- orienter les projets d'aménagement vers les milieux où les enjeux ont été estimés comme faibles,
- appliquer les mesures de compensation vers des milieux ou des corridors permettant de renforcer la complémentarité et la connectivité au sein du réseau d'écosystèmes urbain.

METHODE

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE : PRÉALABLE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE BIODIVER'CITÉ

Réalisation d'une cartographie au 1/10 000e des habitats naturels

Réalisation d'une cartographie des zones humides

Représentation cartographique de l'offre et de la demande des services écosystémiques

Modélisation de graphiques paysagers

DOCTRINE ERC : ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER

Optimisation de l'application de la doctrine Éviter-Réduire-Compenser avec 3 outils :

- Un outil informatique de chiffrage de la mise en œuvre de la doctrine ERC à l'échelle d'un projet d'aménagement
- 1 arbre de décision visant à trouver la solution compensatoire la plus adaptée
- 1 stratégie compensatoire cohérente et exemplaire pour les projets métropolitains.

TRADUCTION ET OUTILS DE SUIVI

Un premier outil consistera à traduire ces enjeux de biodiversité, au travers des documents de planification et notamment du PLUI. Elle suppose également la mise en œuvre d'une véritable stratégie foncière à l'échelle du territoire métropolitain en faveur de la préservation et de la valorisation de terrains naturels.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur des outils opérationnels d'aménagement (Sites Naturels de Compensation, marchés publics, systématisation du recours à un écologue, partenariats avec les acteurs locaux, etc) et sur des outils financiers d'incitation à l'échelle des projets (paiements pour services environnementaux, obligations réelles environnementales, règlements d'intervention) et de solidarité territoriale à l'échelle métropolitaine.

Enfin, préserver la biodiversité nécessite de mettre en place un outil de suivi, au travers d'un observatoire de la biodiversité.

ORGANISME EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE :
Bordeaux Métropole

PARTENAIRES FINANCIERS: Région, Département de la Gironde, Agence de l'eau, ADEME, Etat.

PARTENAIRES TECHNIQUES : 3 laboratoires universitaires de recherche, des AMO, le CBNSA, des associations – LPO, CEN, Fédération de pêche

DUREE DE L'ACTION : 3 ans – 2017-2020

BUDGET : 1 millions d'euros

TELECHARGEABLE ICI

3. Bilan

En 2017, la Métropole de Bordeaux est devenue **site pilote pour la reconquête de la biodiversité** dans le cadre d'un Programme d'investissements d'avenir. En effet, elle s'est vue financée sa démarche Biodiver'cité, véritable stratégie écologique d'aménagement en faveur de la biodiversité qui lui a permis de déployer des actions pour assurer l'application de la doctrine Eviter-réduire-compenser.

Cette démarche a aussi permis à la Métropole de voir ses actions valorisées par le ministère et l'ADEME, et d'être en relation avec d'autres collectivités ; elle échange beaucoup avec la Métropole de Toulouse et la Métropole de Nantes et ensemble tentent de se nourrir des actions des unes et des autres. A terme, cela permettrait d'organiser avec les élus des visites dans chacune des métropoles pour voir ce qu'il se passe in situ, et **créer un réseau des collectivités**.

Il n'y a pas de Plan d'Action Biodiversité à proprement parler, car la notion de développement durable semble être suffisamment acquise pour porter celle de biodiversité. En parallèle, les partenariats avec le secteur associatif ont semblé porter leurs fruits pour la réalisation de **l'Atlas**, qui est un excellent **guide pour la sensibilisation** du public aux espèces présentes sur le territoire, et permet leur implication grâce à des conseils pratiques. Les prestations des équipes **du projet « 55 000 hectares pour la nature » constituent une ressource remarquable** à disposition de l'ingénierie nature de Bordeaux Métropole. Les propositions des équipes visent notamment à clarifier le rôle de la Métropole et soulignent **les axes** prioritaires sur lesquels asseoir la gouvernance : **cadre de référence et diffusion d'une culture commune** (comme la Charte de la nature métropolitaine de l'Agence Ter), **accompagnement et suivi des projets via la labellisation, recours aux financements alternatifs, formations des acteurs de l'aménagement et sensibilisation du grand public**.

+ ACQUIS

- La **présence d'une animatrice à temps plein** pour le suivi et l'évaluation du Plan de Haute Qualité de Vie et de l'Atlas
- La **réussite de l'Atlas, outil remarquable**, a conduit à la volonté de mettre en place un **observatoire** métropolitain.
- Le projet de « 55 000 hectares pour la nature » a permis d'apporter une **connaissance plus fine du territoire** par l'implication de divers experts
- **Biodivercité** : La stratégie d'aménagement écologique en faveur de la biodiversité et des zones humides
- Les **techniques de communication auprès des élus** (café de la biodiversité, le projet 55000 hectares) ont démontré leur efficacité à plusieurs reprises

Nantes Métropole : vers une Métropole « Nature »

Carte d'identité

Région Pays de la Loire
Département Loire-Atlantique
638 931 habitants
24 communes
523,4 km²

1. Vers une Métropole Nature via la concertation « à la nantaise »

Depuis son prix de **Capitale verte de l'Europe 2013**, la Métropole de Nantes continue sur sa lancée des efforts déployés ces 20 dernières années en faveur de la biodiversité. Dès les années 1970, des politiques d'aménagement du territoire de l'agglomération ont eu pour objectifs de limiter la perte de cette biodiversité et d'équilibrer espaces urbains et ruraux. Pour Ronan Dantec, vice-président de Nantes Métropole en charge de l'environnement et de l'Agenda 21, « la densification urbaine est la première **politique de sauvegarde de la nature** ».

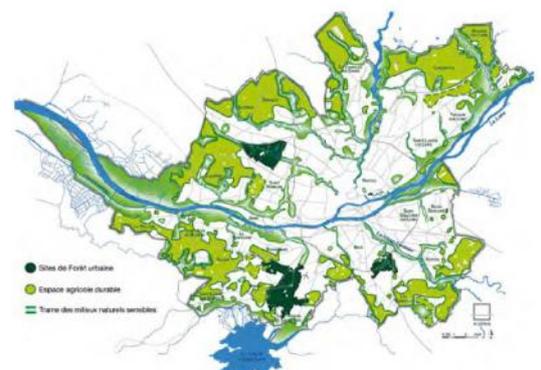
Dès la fin des années 1990, des communes comme Nantes, Rezé ou Bouguenais, ont commencé à élaborer leur Agenda 21. **En 2011, la Métropole adopte son propre Agenda 21**. Elle accueille **en 2013** le Sommet Mondial des Maires sur le Changement Climatique et se fait titrer **Capitale Verte européenne** la même année.

En 2018, après 200 jours de **Grand Débat citoyen sur la Transition Énergétique**, la Métropole adopte une nouvelle feuille de route du **Plan Climat métropolitain**.

Baptisée « ville où il fait bon vivre », Nantes Métropole se positionne comme référente sur les questions environnementales et ambitionne de devenir une Métropole Nature.

Un premier **Atlas Environnement, espaces naturels et agricoles a été élaboré en interne en 2015**. **En 2020, un atlas métropolitain de la biodiversité** est en cours d'élaboration permettant d'acquérir une connaissance pointue sur la biodiversité du territoire. Le point fort de la Métropole dans le développement de la politique de biodiversité reste la **concertation et le débat public**. Pas de communication sur un Plan d'action biodiversité ici, qui reste un document interne permettant la collaboration entre les services : concertation avec les habitants, qui sont invités à voter, donner leur avis, commenter sur les **plateformes en ligne dédiées**. Une réponse à avis est ensuite publiée par la métropole, sous forme d'articles répondant aux questions et proposant les directions qui peuvent être prises suite à la lecture des avis. La participation sur le terrain est également encouragée, lors d'appels à inventaires par exemple.

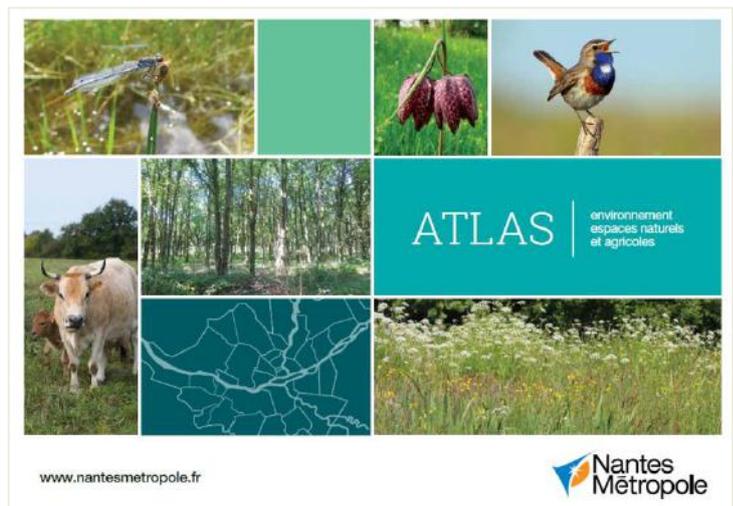
Enfin, le Conseil Métropolitain a voté le 24 avril 2019 **l'approbation du PLUm** et a relevé le besoin de se concentrer sur le développement **des TVB paysagères ainsi que des « forêts urbaines » (3 sites expérimentaux), et sur la politique de l'arbre** plus globale dans la lutte contre le changement climatique en ville.



2. Actions remarquables

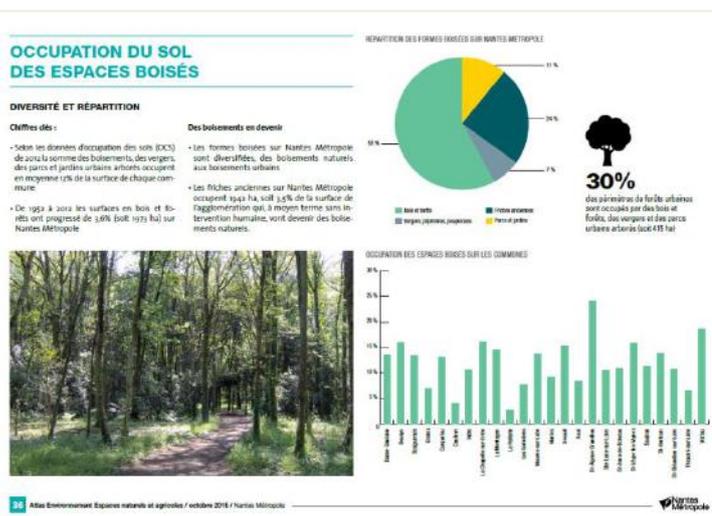
ATLAS ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

En 2015, un **document source** a été élaboré au sein du service environnement et biodiversité afin de rendre compte de l'état de la biodiversité. Cet Atlas est un état des lieux qui a pour but de sensibiliser et informer tant les professionnels que le grand public. L'Atlas présente et illustre le Plan d'actions par des **cartes** et des **données quantitatives** à travers trois chapitres : Connaissance du territoire, Biodiversité, Activité agricole. Il a été réalisé en régie, et constitué de l'apport de l'ensemble des effectifs du service de la métropole (au total 8 agents), en addition de leur temps de travail.



TELECHARGEABLE ICI

ATLAS METROPOLITAIN DE BIODIVERSITE – Version 2



En 2017 la Métropole a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Agence Française pour la Biodiversité pour la réalisation d'un **nouvel atlas**, pour l'année 2020.

OBJECTIF

Ce document ira au-delà du 1^{er} Atlas La volonté est de réaliser un travail d'animation avec les différents partenaires et d'inventaire en continu. L'intérêt est d'avoir une **source de connaissances dynamique**, enrichie en fonction de l'évolution de l'état de la biodiversité et des connaissances liées à celle-ci.

Éléments remarquables

- **Les cartographies et infographies dans l'ABC 2015**
[Un atlas visuel et instructif sur l'état de la biodiversité du territoire]
- **Prise en compte de l'aspect dynamique de la biodiversité**

[L'ABM de 2020 sera ainsi plus fiable grâce à des mises à jour régulières, notamment pour l'aide à la décision des projets d'aménagements, etc.]

SERVICE DE LA COLLECTIVITE ASSOCIE : Direction Environnement Energies Climat – Pôle environnement

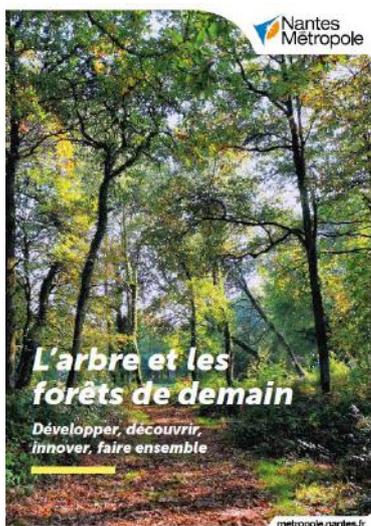
FINANCEMENT de l'AMI : 70% AFB, 30% Métropole

BUDGET : 380 000€ (estimé en 2017)

DUREE DE L'ACTION : 2017 - 2020

ETP : 1 ETP entre Clarisse Paillard, Cheffe de projet Territoire nature/biodiversité et un appui sur 6 mois

Nantes Métropole expérimente de nouvelles démarches de dialogue citoyen, à la fois via des **plateformes en ligne**, des **débats**, des conférences, des ateliers. L'idée est de mieux communiquer et concerter pour mieux fédérer. Elle développe la prise en compte des propositions des citoyens pour rédiger les plans d'actions sur les différents thèmes de la compétence métropolitaine, comme par exemple celui des forêts urbaines développé ci-dessous. Les ateliers citoyens produisent des avis que les élus prennent réellement en compte, **les habitants étant considérés comme experts de leur quotidien par leur usage de la Métropole.**



A l'instar de la Métropole du Grand Lyon et Bordeaux Métropole, Nantes Métropole prend en compte le potentiel de l'arbre dans sa **politique de long terme d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**, en portant un **projet de forêt urbaine**. Pour lancer son projet, la Métropole a identifié trois sites « expérimentaux », répartis sur une surface de près de 1 400 hectares et situés sur 8 communes de la métropole.

OBJECTIFS

Afin de favoriser une **meilleure compréhension des enjeux** du projet, de **fixer des orientations** et de les décliner sur le long terme, la métropole a lancé en 2018, une démarche échelonnée sur 9 mois de concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués sur les sujets et 5 mois d'instruction technique et politique des propositions avec Nantes métropole, les communes et les partenaires professionnels. Ce travail, validé par les élus le 28 juin 2020, a abouti à la **publication d'un Plan-Guide** « L'arbre et les forêts de demain ».

1 CONCERTATION *par parties prenantes, avec 1 séminaire de convergence et 1 séminaire de restitution*

9 MOIS DE CONCERTATION *avec 300 participants sur 9 temps d'échanges et de partage*

5 MOIS D'INSTRUCTION DES PROPOSITIONS *avec 45 participants sur 12 temps d'échanges et de partage*



RESULTATS

Actuellement, les terrains appartiennent en grande majorité (près de 75%) à des propriétaires privés et près de 470 hectares sont recouverts de boisements. Au-delà de ces trois sites « expérimentaux », **la métropole envisage déjà de décliner son action sur l'ensemble de son territoire.**

Cette démarche de dialogue citoyen a permis d'impliquer les acteurs clefs du projet : propriétaires, exploitants agricoles, professionnels et partenaires techniques et des représentants d'usages (chasse, randonnées, activités sportives, environnement, patrimoine, accessibilité etc.).

Suite à un travail d'analyse et d'instruction à la fois technique et politique, la réponse argumentée de la collectivité a conclu la démarche le 28 juin 2019 sous la forme d'un plan-guide indiquant les actions à venir. **Ce plan-guide propose de développer les forêts urbaines de la Métropole nantaise à travers 4 orientations et 12 objectifs, travaillés avec plus de 300 participants.**

[PLAN GUIDE TELECHARGEABLE ICI](#)

LE GRAND DEBAT – Nantes, La Loire et Nous

Une autre **plateforme**, le Grand Débat, a pour point de départ les revendications des citoyens sur la question de l'aménagement de la Loire. Le débat « **Nantes, la Loire et Nous** » a duré huit mois, a été suivi par 40 000 personnes (très majoritairement les habitants de l'agglomération nantaise) avec une implication particulière de 5 000 d'entre elles.

OBJECTIFS

Il s'est fait sous différentes formes, pour permettre à toute personne de trouver le meilleur moyen de participer et d'exprimer son point de vue, en favorisant l'innovation et les nouveaux modes d'expression par les outils numériques. Le débat a atteint ses objectifs : mobiliser une diversité d'approches, d'expertises et de sensibilité pour mieux **éclairer la décision publique sur les usages de la Loire.**



6 étapes importantes ont présidé au lancement du débat "Nantes, la Loire et nous" :

1. **2012** : La démarche participative "Ma ville Demain" met en lumière la Loire comme premier symbole de l'agglomération. Les contributeurs ont exprimé une attente forte concernant la diversification des usages du fleuve.
2. **Décembre 2012** : Nantes Métropole approuve les orientations du projet de territoire à 2030 et fixe un cap : celui d'une agglomération qui donne toute sa place à la Loire.
3. **Juin 2013** : Nantes Métropole sollicite le conseil de développement pour "faire des propositions sur la nature et les modalités du débat public concernant la question de la mobilité urbaine et des franchissements de la Loire".
4. **Avril 2014** : élue présidente de Nantes Métropole, Johanna Rolland propose d'organiser de grands débats autour des sujets majeurs pour notre territoire". Nantes, la Loire et nous est le premier débat proposé.
5. **Avril 2014** : le conseil de développement publie "Un débat public ouvert à tous : principes, méthodes, outils" qui pose les grands principes du débat aujourd'hui lancé.
6. **Juin 2014** : le conseil communautaire de Nantes Métropole approuve à l'unanimité le principe du débat autour de la Loire et de ses usages.



RESULTATS

A l'issue du Grand Débat « Nantes, la Loire et nous », les 24 Maires de la Métropole ont pris parmi leurs 30 engagements, celui de mettre en place une Conférence permanente Loire. Composée de 19 membres, cette Conférence a pour mission principale d'assurer le suivi des engagements portés par les élus métropolitains.

Par sa forme et son ampleur, ce débat public a illustré une nouvelle manière d'échanger et de décider : aller chercher les visions des habitants du territoire, ouvrir un dialogue à large échelle sur la base de l'écoute et l'animation de l'intelligence collective.

 <p>LA LOIRE, SOURCE DE PLAISIR LES 6 ENGAGEMENTS ></p>	 <p>LA LOIRE, SOURCE DE PROMENADE LES 2 ENGAGEMENTS ></p>	 <p>LA LOIRE, PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER LES 8 ENGAGEMENTS ></p>
 <p>LA LOIRE, SUPPORT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES 3 ENGAGEMENTS ></p>	 <p>DE NOUVEAUX PAYSAGES EN BORD DE LOIRE LES 5 ENGAGEMENTS ></p>	 <p>UNE LOIRE PLUS FRANCHISSABLE LES 6 ENGAGEMENTS ></p>

Les conclusions de la commission du débat ont donné lieu le 15 décembre 2015 à une feuille de route élaborée par les élus de la Métropole, constituée de 30 engagements qui se traduiront par des réalisations concrètes à l'échelle des 24 communes. Les 30 engagements ont été regroupés en 6 parties (illustration ci-dessus) et 12 chantiers majeurs ont été identifiés.

DATES DU DEBAT : 17 octobre 2014 au 30 mai 2015

DECISIONS SUR LES THEMES DU DEBAT : Présidente de la Métropole de Nantes et Maire de Nantes, Johanna Rolland

SITE DU DEBAT LA LOIRE ET NOUS:
<https://www.nantesla Loire et nous.fr/>

SITE DU DEBAT SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE
<https://www.nantestransitionenergetique.fr/>

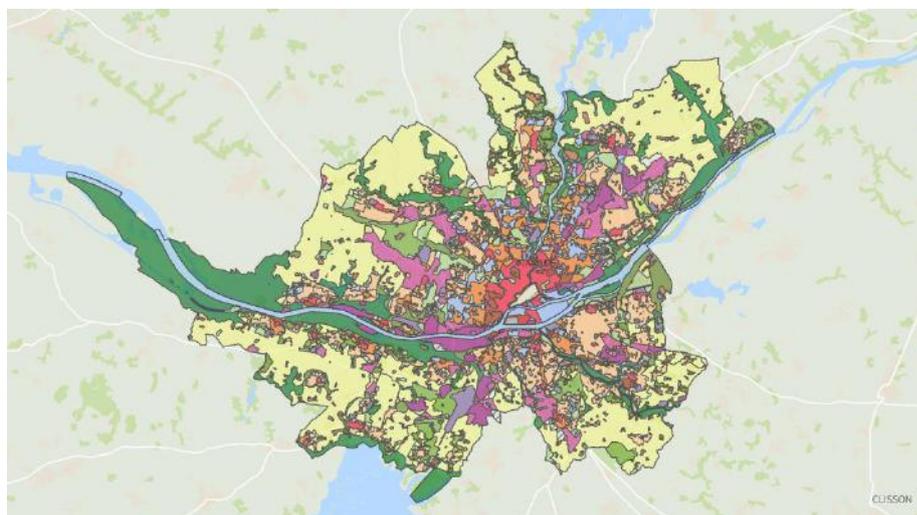
Eléments remarquables

- **Les débats citoyens sont encadrés par la Charte du dialogue citoyen**
[Réseau amateur se rencontrant une fois par an pour la veille, le suivi et le renforcement des compétences des botanistes]
- **La prise en compte des avis citoyens pour rédiger les feuilles de route politiques**



Nantes Métropole doit se préparer à accueillir 100 000 nouveaux habitants d'ici 2030 en conciliant les enjeux de développement urbain avec la **préservation de la biodiversité et la pérennisation des espaces agricoles**. Avec son Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm), la Métropole démontre sa volonté d'intégrer les questions de protection de biodiversité à l'échelle de son intercommunalité. A travers ses 5 documents (le rapport de présentation, le PADD, les OAP, le règlement -écrit et graphique, et les annexes), le PLUm de Nantes se donne pour objectif de **définir et d'organiser le développement du territoire et le cadre de vie** futur des habitants de la Métropole à l'horizon 2030.

A travers le PLUm, la Métropole souhaite préserver la richesse biologique de la Trame Verte et Bleue paysage [TVBp] sur le territoire et garantir sa continuité. Cette trame correspond à « l'armature naturelle » du territoire. Support de vie et d'usages, la TVBp traduite dans un document d'urbanisme est protégée. L'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) TVBp permet d'encadrer le développement urbain en préservant les espaces paysagers et naturels. Le PLUm s'imposera à tous les projets en incluant les espaces agricoles, les cours d'eau, les zones humides, les espaces de nature en ville et de patrimoine végétal, et le paysage, comme espaces à vivre au quotidien dans les déplacements, les loisirs.



Le 17 octobre 2014, la **concertation publique** qui associe habitants, associations locales et autres personnes concernées est votée à l'unanimité pour qu'elle soit une composante de la création du PLUm, et ce pendant toute la durée de son élaboration.

Les objectifs suivants ont été définis :

- **Donner l'accès à l'information** sur le projet du PLUm tout au long de son élaboration ;
- **Sensibiliser** la population aux enjeux du territoire et à sa mise en œuvre ;
- **Favoriser l'appropriation du projet** par l'ensemble des acteurs.

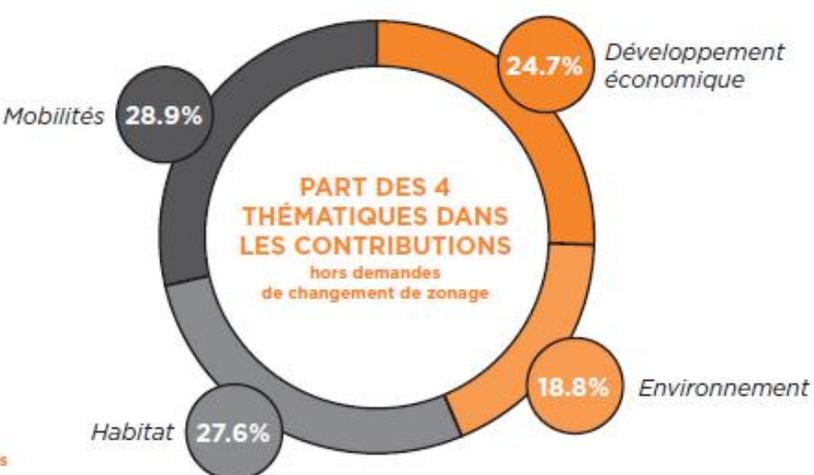
En plus de cette concertation exigée par le Code de l'urbanisme, Nantes Métropole a souhaité développer plus largement un processus de **participation citoyenne** pour les communes qui souhaitaient le mettre en



œuvre, contribuant ainsi à élargir fortement la participation globale du public.

Ainsi, **en complément de la concertation légale**, Nantes Métropole a mis en place, sur trois échelles de territoire (que sont les communes, les pôles de proximité de la Métropole et la Métropole) différents systèmes de participation, notamment :

- Les ateliers du PADD ;
- Les balades urbaines ;
- Les ateliers OAP Trame Verte et Bleue et l'atelier OAP Loire ;
- Les contributions des citoyens, en ligne sur le site internet du PLUm au cours de la phase n°1 et n°2 ;
- Les réunions avec les acteurs du territoire (acteurs économiques, associations, Chambres Consulaires, Conseil de développement métropolitain, etc.).



PHASE PADD

De janvier à novembre 2015 s'est déroulée la participation citoyenne du PLUm avec la construction du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD). Pour la première fois élaboré à l'échelle de l'ensemble de la Métropole, le PADD est la pièce stratégique du PLUm car il définit le projet métropolitain à l'horizon 2030. Cette participation a mobilisé environ 1 100 participants, autour de quatre thématiques.

Contributions en ligne PADD

Au-delà de sa fonction de support de diffusion d'informations, le site internet du PLUm a constitué une plateforme de participation en ligne, où chacun pouvait diffuser une remarque via un formulaire, visible par tout le monde. Les contributions ont pu être déposées entre janvier et octobre 2015.

[POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PLUM : CLIQUEZ-ICI](#)



ENVIRONNEMENT

> QUESTIONS POSÉES

Comment préserver les espaces naturels et le cadre de vie ? Comment donner toute sa place à la Loire ? Comment introduire la nature en ville ? Autant de questions qui ont suscité de nombreuses propositions de la part des habitants.



3. Bilan

De nouveau, il s'agit d'une collectivité exemplaire en termes de prise en compte de la biodiversité dans ses politiques, pourtant sans Plan d'Actions Biodiversité accessible à ce jour. Il existe un document en interne depuis 2011 mis à jour en 2015, qui n'est pour le moment pas diffusable. D'autres documents sont toutefois publiés pour faire valoir la politique de la métropole, comme l'**Atlas Environnement** de 2015 et le **rapport Développement Durable** de 2016 sur le thème de la biodiversité également.

Plus récemment, en avril 2019, a été approuvé le **Plan Local d'Urbanisme Métropolitain** qui définit les politiques générales en divisant par deux la pression sur les grands enjeux comme les zones humides, et en axant l'OAP sur la **TVB paysagère**. Le PLUM est pensé comme un outil d'évitement lors de sa phase d'élaboration et pour sa mise en oeuvre à venir (OAP TVBp, 99 % des ZH en EPP, EBC, CBS, zonage pluvial). Parallèlement 105 projet sont accompagnés dans leur phase amont pour la mise en oeuvre des principes édictés.

Le Conseil Métropolitain a également renforcé en 2019 par le biais du **Plan guide « Forêts urbaines »** son engagement sur le **développement de forêts urbaines** pour lutter contre le changement climatique, sujet particulièrement présent dans le **PCAET**. La volonté de construire un environnement favorable à la nature et au bien-être urbain en **concertation avec la population** est respectée et porte ses fruits depuis de nombreuses années. La concertation est un élément phare de la politique de la métropole dans tous ses domaines d'action, à travers les **Grands Débats (« Nantes, la Loire et Nous » et « La transition énergétique, c'est Nous »)** qui permettent de s'approprier les propositions, prescriptions des acteurs du territoire. La politique de gestion de la Loire après le **Grand Débat « Nantes, la Loire et Nous »** est un parfait exemple **d'adaptation de la collectivité aux besoins des habitants**.

La Métropole mène aussi un travail de sensibilisation du grand public au sujet de la préservation de la biodiversité en l'intégrant dans ses actions d'éducation et de sensibilisation du public par exemple événements de type 24 heures de la biodiversité "En Quête de Nature" (2013, 2014, 2016 et 2018).

Enfin, certaine commune de son territoire lance des actions structurantes et contributives à la dynamique de préservation de la biodiversité comme le Plan biodiversité de Saint-Herblain.

+ ACQUIS

- **L'Atlas de la Biodiversité métropolitaine**, en cours de construction, sera un réel outil dynamique de prise de décision et d'information, prenant en compte l'aspect évolutif de la biodiversité.
- Des instances de **débats et de concertation** publique en ligne et en présentiel
- Les **revendications des habitants** sur l'utilisation de la Loire a conduit au débat, suivi par la publication d'un plan de route pour sa gestion.

CONCLUSION

5 Métropoles, 5 dynamiques de préservation de la biodiversité

Métropole de Rouen-Normandie : le Plan d'Actions Biodiversité

- UN PLAN PROGRAMMATIQUE ET BUDGETISE DEDIE A LA BIODIVERSITE
- UN ANIMATEUR DU PLAN A PLEIN TEMPS
- DES PARTENARIATS SOLIDES
- UNE TRANSVERSALITE ENTRE LES SERVICES

Eurométropole de Strasbourg : Le Plan Grandeur Nature

- UN PLAN D' ACTIONS DEDIE A LA BIODIVERSITE
- L' APPUI D' UN BUREAU D' ETUDES A L' ELABORATION DU PLAN
- UNE CHARTE MOBILISATRICE
- UNE TRAME VERTE ET BLEUE INTEGREE AU PLUI
- FINALISTE POUR ETRE CAPITALE VERTE EUROPEENNE 2021

Nantes Métropole : Vers une métropole Nature

- UN PLAN CLIMAT AVEC UN VOLET NATURE EN VILLE
- LA CONCERTATION ET LE DEBAT PUBLIC TRES FREQUENTS ET POUSES
- LA LOIRE, UN THEME CENTRAL
- UN ATLAS METROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITE « DYNAMIQUE »

Bordeaux Métropole : Plan Territoire Durable à Haute Qualité TDHQ

- UN ANIMATEUR DU PLAN A PLEIN TEMPS
- PLAN PROGRAMMATIQUE ET BUDGETISE 11 fiches sur 40 dédiées à la biodiversité
- UN ATLAS METROPOLITAIN PEDAGOGIQUE
- UN OBSERVATOIRE BIODIVERSITE EN COURS DE CONSTRUCTION
- UNE STRATEGIE D' AMENAGEMENT AMBITIEUSE / BIODIVER' CITE

Métropole du Grand Lyon : LE PLAN CANOPEE

- UNE ENGAGEMENT PAR LE VEGETAL
- UNE CHARTE DE L' ARBRE MOBILISATRICE
- UN PLAN OPERATIONNEL DIT CANOPEE
- UN OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DE LA FLORE
- 1 CHARGEE DE MISSION POUR L' OBSERVATOIRE

Les déterminants de la qualité d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité

1. **Une démarche dédiée type Plan Biodiversité comme sur les métropoles de Strasbourg ou Rouen permet d'avoir une stratégie et un plan d'actions poussés** en matière de préservation voire de reconquête de la biodiversité : aménagement, gestion et suivi, citoyenneté. Elle va permettre de travailler de manière exhaustive sur la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des politiques de la collectivité. Pour la Métropole de Strasbourg, le plan biodiversité constitue le volet adaptation au changement climatique de son PCAEM.

Les collectivités comme Nantes Métropole ou le Grand Lyon qui ont développé des actions de préservation de la biodiversité dans le cadre d'une démarche globale de développement durable ou de transition énergétique ont pu mettre en place des actions opérationnelles importantes mais plus ciblées ainsi qu'assurer la cohérence avec d'autres enjeux.

2. Comme toute démarche territoriale, **le portage politique est crucial**. La **communication interne** avec les élus s'avère être un levier intéressant, comme sur la Métropole de Rouen avec la réalisation de la feuille de route budgétaire. Ce document a permis de poser les jalons du plan et de le rendre réalisable autant aux yeux de la Métropole qu'à ceux des financeurs. De même que dans la politique de Bordeaux, les fiches actions détaillent les calendriers, les budgets et les indicateurs de suivis de chaque action, les rendant lisibles, réalistes et cohérentes sur le territoire. A Bordeaux toujours, les cafés de la biodiversité permettent de fournir un support pédagogique aux élus pour une meilleure compréhension des actions menées, et de faire émerger des idées nouvelles.

3. Il est unanimement reconnu qu'une **animation dédiée à la démarche Biodiversité est indispensable** à sa mise en œuvre et sa pérennité, que ce soit en interne ou en externe. Cette animation permet une vraie transversalité entre services et la mobilisation des partenariats dans le temps. C'est le cas à la Métropole de Rouen où la Direction environnement travaille de longue date avec l'université de Rouen ou encore le Conservatoire Botanique National.

4. La **concertation et le débat public** sont des outils d'aide à la décision particulièrement intéressants pour impliquer les citoyens dans un sujet qui concerne finalement tous les pans du quotidien des habitants d'une métropole. Les expressions citoyennes permettent aussi de mettre en exergue des enjeux forts comme a pu le montrer l'exemple de la gestion de la Loire devenue le thème central de la plateforme du Grand Débat nantais. A Lyon, c'est la problématique de la coupe des arbres qui a conduit les habitants à montrer leurs désaccords, qui ont été entendus et pris en compte par la création d'un service écologie urbaine à l'époque, jusqu'à l'élaboration de la politique de l'arbre aujourd'hui.

4. **La mobilisation des acteurs est au cœur de ces dynamiques**. Un certain nombre de leviers ont été identifiés :

- La **valorisation de projets ciblés** comme à Rouen, à Bordeaux et à Nantes permet de communiquer sur les actions plutôt que sur un Plan. Cela permet surtout à l'ensemble des acteurs de mieux s'approprier le sujet et de faciliter leur implication.
- **L'approche thématique** comme le Plan Canopée à Lyon dans l'adaptation au changement climatique peut s'avérer efficace également, permettant de spécialiser les actions.

- **Les chartes d'engagement**, documents présents à Strasbourg, Lyon et Rouen, permettent de sensibiliser et fédérer les signataires autour d'un type de problématique, autour de laquelle ils seront amenés à mettre en œuvre des actions concrètes de manière incitative. Sur le Grand Lyon, la charte de l'arbre a ainsi pu mener à la création du plan Canopée, outil opérationnel, grâce au réseau d'acteurs construit autour de la charte. Par ailleurs sur l'eurométropole de Strasbourg, la charte « Tous unis pour plus de biodiversité » permet d'accompagner différents acteurs dans leurs actions mais aussi de construire un véritable réseau sur le sujet.
- La **communication externe** est indispensable pour l'appropriation des thématiques par le public, et se fait grâce à la transversalité des services comme à Rouen (le service Com' qui publie sur les réseaux sociaux, sur le magazine de la Métropole), par la publication de documents (Atlas comme à Bordeaux, Chartes, PAB et synthèses, etc.), par l'animation de plateformes comme à Nantes ou de blogs comme à Lyon

5. L'amélioration et la **valorisation de la connaissance du territoire** à travers le travail d'inventaire et d'observation des espèces et des espaces constitue **un outil d'aide à la décision indispensable dans les projets d'aménagements et d'urbanisme** comme l'atlas métropolitain de Nantes qui a nourri le PLUM. **Il peut aussi constituer un outil de découverte du patrimoine naturel local** comme à Bordeaux où l'Atlas de biodiversité de Bordeaux a servi de support à l'élaboration de randonnées et à l'information sur les espèces exotiques et envahissantes ou encore sur les espèces rares et sauvages et leur sauvegarde. Pourtant encore peu de métropoles développent ce type d'action.

A noter, dans une volonté de **valoriser leur patrimoine naturel**, certaines métropoles n'ont pas hésité à faire appel à des artistes ou des architectes, afin de réaliser des œuvres dans les parcs, forêts, lieux de nature, afin de toucher le public différemment et de manière sensible, concevant l'art comme vecteur de sensibilisation à l'écologie (voir la Forêt Monumentale à Rouen).

7. **La stratégie d'aménagement est au cœur d'une application concrète** de la préservation de la biodiversité. Les trames vertes et bleues intégrées au PLUI sont des outils importants dans l'intégration des enjeux de préservation de la biodiversité comme on peut l'observer dans les métropoles de Strasbourg et du Grand Lyon . La métropole de Bordeaux est allée encore plus loin en définissant une véritable stratégie d'aménagement basée sur l'application de la doctrine Eviter-réduire-compenser.

5. L'échelle métropolitaine permet d'impulser une dynamique et des actions de préservation de la biodiversité mais **le niveau communal reste indispensable** dans la mise en place de certaines actions. **Les métropoles décident donc de mettre en place des accompagnements des communes** sur leur territoire pour les aider à passer à l'action comme à Strasbourg via la charte « Tous unis pour plus de biodiversité », à Rouen avec l'appui des gestionnaires ou encore à Lyon avec la mise en place d'un club DD des communes.

Pour aller plus loin...

Ce benchmark a permis de détailler 5 conceptions des politiques en faveur de la biodiversité pour inspirer l'action d'autres métropoles. Il pourrait être largement complété par l'analyse d'autres démarches particulièrement intéressantes que sont la Métropole européenne de Lille, le Grand Paris, Grenoble-Alpes ou encore Nice Côte d'Azur qui ont adopté des mesures concrètes depuis plusieurs

années en faveur de la biodiversité. Un rapprochement auprès de ces intercommunalités est vivement conseillé.

Par ailleurs, afin de capitaliser les expériences et démultiplier les dynamiques, l'élaboration d'un **réseau des métropoles** sur ce sujet serait un moyen de faire avancer plus rapidement les actions, créer des partenariats solides et durables. Bordeaux a évoqué la création d'un tel réseau, grâce auquel les métropoles membres pourraient organiser des visites de terrain, échanger sur les actions menées ou à venir, et créer une synergie autour du retour de la biodiversité sur les territoires intercommunaux.

A retenir

Analyse des stratégies métropolitaines de préservation de la Biodiversité en France - Éléments déterminants et actions remarquables- Mars 2020

DEMARCHES TERRITORIALES de préservation de la biodiversité

	Strasbourg Grandeur Nature	Plan d'Actions de la Biodiversité	Plan Canopée	Plan Territoire Durable à Haute Qualité de vie	De l'Agenda 21 à la transition écologique Vers Une Métropole Nature
Éléments remarquables	Plan d'action pluriannuel 2016-2020 ciblé sur la biodiversité Ce plan Grandeur Nature est le volet adaptation au changement climatique du PCAEM voté en 2019. Accompagnement d'un BET pour l'animation de la démarche de construction du plan d'actions	Plan d'action pluriannuel 2015-2020 ciblé sur la biodiversité Une construction internalisée avec l'appui de partenariats forts	Plan d'action 2017-2030 volet Adaptation du PCEAT	Une stratégie long terme 2017-2050 Un plan d'actions opérationnel 2017-2022 Il constitue l'Agenda 21 et le PCAET Il est structuré en 3 axes, 12 objectifs et 40 fiches-action. La biodiversité est traitée dans l'axe 2 au travers 11 fiches-actions budgétisées .	Le plan climat : ce sont 15 ambitions et 33 engagements dont un volet biodiversité 3 ambitions concernent la biodiversité - Une canopée urbaine végétale - Nature en ville au cœur des projets pour une ville résiliente Préservation de l'agriculture urbaine Une concertation « hors norme » . De la concertation sur la démarche mais aussi à l'échelle de projets comme le grand débat « Nantes, la Loire et Nous »
	Enquête de perception des habitants au départ de la démarche : microtrottoirs,	Une feuille de route financière , moyen de communication interne qui a permis de mobiliser les élus	Un benchmark international pour s'inspirer		
	Démarche de concertation : enquêtes, ateliers citoyens	Une communication grand public accès sur les actions plus que sur la démarche			
	Pérennité du pilotage et de l'animation en interne et en externe (conseils de quartiers..)				
A retenir	Les plans d'actions ciblés sur la biodiversité permettent d'aller plus loin sur les enjeux et sur les réponses apportées. Un engagement public et des objectifs chiffrés permettent de donner un cap et engage à rendre des comptes . L'intégration du volet biodiversité au PCAET et au démarche globale type Agenda 21 donne du poids aux actions biodiversité et de la cohérence à l'action publique en assurant l'articulation des enjeux. Le pilotage et l'animation de la démarche dans le temps permettent de pérenniser la dynamique et de mobiliser le plus grand nombre				
	La concertation est utilisée comme outil d'enrichissement des politiques et de mobilisation pour les futures actions et créer une véritable dynamique				
	Un plan de communication intégré dès le début de la démarche utilisant différents outils d'abord en interne (feuille de route financière, plan d'actions...) et en externe (événements, blogs, films...) qui viennent surtout mettre en avant les actions plus que la démarche avec une identité visuelle facilement identifiable qui donne une cohérence à toutes les actions menées L'accompagnement des communes de la Métropole permet d'assurer une appropriation des enjeux par l'ensemble des équipes politiques, de démultiplier les actions au niveau local et de donner de la cohérence entre les actions métropolitaines et communales.				

Expériences remarquables pour MOBILISER LES ACTEURS



p. 18



Objet	ZOOM « Charte Tous unis pour plus de Biodiversité »	ZOOM Accompagnement des communes par les gestionnaires du PAB	ZOOM Le club du Développement Durable des communes Depuis 2006	ZOOM Les cafés de la Biodiversité pour sensibiliser les élus	ZOOM Plan-Guide concerté « L'arbre et les forêts de demain » - juillet 2019	ZOOM Le Grand Débat « Nantes, la Loire et Nous »
Éléments remarquables	Partenariat avec l'Agence de l'eau Engagement à réaliser au moins 6 actions sur 13	les gestionnaires du PAB jouent le rôle de conseillers en biodiversité partagés	Réseau des élus et techniciens des communes pour échanger sur les manières d'œuvrer pour un développement durable	ateliers sous un format adapté de trente minutes à destination des élus ; chacun traite d'un thème précis « biodiversité et santé », « risques naturels et biodiversité »	Objectif : développer les forêts urbaines de la métropole	2014 : vote du lancement du Grand Débat Objectif : mobiliser l'expression des citoyens et des acteurs autour et pour la Loire, fleuve tout autant emblématique et fédérateur, que parfois méconnu et délaissé
	33 communes du territoire et leurs acteurs publics et privés locaux ont été invités à signer la charte 2020 : 92 signataires	33 communes sur 71 accompagnées depuis 2012 sur la gestion des espaces verts	3 à 4 réunions par an sur différents thèmes du DD	Lieu dédié aux élus, où ils peuvent poser leurs questions et s'exprimer librement	3 sites expérimentaux	8 mois de débat : - les citoyens ont contribué via le net ou dans des conférences citoyennes - les institutions via des cahiers - les porteurs de projet via des auditions
	Pour les signataires : - outils de communication, - organisation de sessions d'informations (visites, conférences, intervention d'experts...) - réalisation d'audit des pratiques tous les 2 ans		Tous les comptes rendu sont mis sur le blog DD de Lyon		démarche de dialogue citoyen qui a permis d'impliquer 300 acteurs clefs: propriétaires, exploitants agricoles, et des représentants d'usages	1 commission (3 élus + 5 personnalités) produit 1 rapport final L'Agence d'urbanisme un document socle
	Valorisation des signataires et des projets exemplaires par la Métropole					580 avis 117 cahiers d'acteurs 16 auditions
	Un prestataire assure le suivi des engagements					Résultat : 30 engagements
A retenir	L'accompagnement des différents acteurs notamment des communes (élus et techniciens) du territoire est indispensable pour permettre la mobilisation du plus grand nombre et démultiplier les actions concrètes sur le territoire					
	Les réseaux d'acteurs et leurs réunions d'échanges sont indispensables pour partager les expériences et pouvoir s'inspirer et avancer plus vite dans la réalisation des projets					
	La concertation utilisée comme outil d'enrichissement et de mobilisation pour les futures actions et créer une véritable dynamique que ce soit au niveau de la démarche ou du projet.					



Objet	La Trame verte et bleue Eurométropole de Strasbourg	La boîte à outils Trame verte et bleue	« 55 000 Ha pour la Nature » 2012 à 2015	La stratégie Biodiver'cité 2017-2020	PLUM : la concertation
Eléments remarquables	Un plan Vert et bleu réalisé dans les années 1990 Identification de sa TVB dès 2011 Très nombreuses informations ont été croisées : données naturalistes, périmètres réglementaires, données d'aménagement du territoire, relevés de terrain via des diagnostics LPO	fiches méthodologiques et techniques, portant sur 4 grands domaines : - Prendre en compte la Trame verte et bleue dans l'aménagement du territoire - Améliorer et restaurer la Trame verte et bleue - Susciter l'adhésion, impliquer tous les acteurs et valoriser la TVB - Améliorer les connaissances, suivre et évaluer la TVB	Objectif : établir des stratégies de valorisation de la place de la nature en ville Thèmes abordés : - La nature comme catalyseur de la ville dense - Le statut des grands espaces de nature - Usage des zones humides et inondables fonctionnelles en ville - L'identité du territoire à travers ses trames vertes et bleues - Les zones en friches et les espaces en mutation.	.Elaboration d'une stratégie d'aménagement écologique en faveur de la biodiversité et des zones humides 3 grands volets : 1. Amélioration de la connaissance au travers la réalisation de différentes cartographies permettant d'identifier les enjeux 2. optimisation de l'application de la doctrine : Eviter-reduire-compenser 3. Traduction et outils de suivi	en complément de la concertation légale , sur trois échelles de territoire (communes, les pôles de proximité et Métropole) différents systèmes de participation, notamment : • Les ateliers du PADD ; • Les balades urbaines ; • Les ateliers OAP Trame Verte et Bleue et l'atelier OAP Loire ; • Les contributions des citoyens, en ligne sur le site internet du PLUm au cours de la phase n°1 et n°2 ; • Les réunions avec les acteurs du territoire
	cartographie de sa Trame Verte et Bleue à l'échelle de la parcelle pour la mise en œuvre sa préservation et sa restauration à l'échelle du territoire. La TVB intégrée au PLUI et une OAP Trame verte et bleue a été intégrée qui fixe des principes à respecter et des objectifs à atteindre afin de renforcer la place des continuités écologiques	Mise à disposition de tous les acteurs	Quinze sites laboratoires ont été identifiés sur 23 communes et plus de 200 personnes mobilisées Résultats : - 2015 un guide de sensibilisation « guide zones humides – comment intégrer les zones humides au projet urbain - Une connaissance pointue du territoire	Cette démarche permet notamment de tester les nouveaux outils créés par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité et des paysages Un COPIL réunissant de nombreux partenaires notamment 3 laboratoires de recherche, la LPO, le CEN, le CBNSA	- Un rapport de présentation non technique - Un livre blanc des propositions citoyennes 3236 contributions 550 propositions sur l'environnement dont 75% sont sur le patrimoine naturel et les ressources naturelles
	Réalisation d'un document pédagogique pour expliquer la TVB			2 écologues expertes en interne de la métropole	

A retenir Une Trame Verte et Bleue intégrée dans le PLUI et une OAP TVB vont contribuer à la préservation et la prise en compte de la biodiversité en matière d'aménagement mais doivent être complétées d'une politique ambitieuse Biodiversité car tout ne peut pas être traité par l'OAP.

Il est important de pouvoir mettre à disposition de tous les acteurs des outils (document pédagogique, boîte à outil) pour mieux prendre en compte, de la planification à la gestion des espaces, les enjeux de déplacement des espèces animales ou végétales au sein de notre territoire.

La connaissance du territoire via des études, la capitalisation de données naturalistes croisées, la réalisation de diagnostics est indispensable pour venir nourrir la réflexion sur la préservation voire la reconquête de la biodiversité sur le territoire que ce soit à travers des documents de planification et/ou le plan biodiversité

La concertation est un élément clef de réussite dans la construction d'une stratégie d'aménagement qui va intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité.

Actions remarquables pour **OBSERVER ET CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ SUR SON TERRITOIRE**



Objet	Observatoire de la flore remarquable Création : 2014	Espèces de Métropole (Atlas de la biodiversité)	Atlas de la biodiversité métropolitaine [ABM]
Éléments remarquables	Réseau de Botanistes amateurs ou avertis se rencontrant une fois par an qui assure dans la durée la veille, le suivi et le renforcement des compétences des botanistes	Inventaire exhaustif des espèces faune et flore du territoire réalisé en 2016 551 espèces ont été ainsi répertoriées côté faune et 1 285 côté flore	Objectif : Aller au-delà du 1^{er} Atlas de 2015 qui était visuel et instructif sur l'état de la biodiversité du territoire mais qui représenté l'état à un instant T
	partenariat avec le Conservatoire botanique national du Massif central	Réalisé par des experts-naturalistes de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), de l'association Cistude Nature et des bureaux d'expertise environnementale Apex et Eliomys	volonté de réaliser un travail d'animation avec les différents partenaires et d'inventaire en continu.
	1 chargée de mission dédiée à l'observatoire	29 carnets techniques, un par commune, plus une compilation à l'échelle de la Métropole	L'ABM de 2020 sera ainsi plus fiable grâce à des mises à jour régulières, notamment pour l'aide à la décision des projets d'aménagements, etc
		Réalisation d'un document grand public de 83 pages	
		Un observatoire en cours de construction	
A retenir	L'importance de mettre en place une observation de la biodiversité dynamique, qui s'inscrit dans le temps pour assurer une donnée fiable pour alimenter les projets d'aménagements Une démarche d'observation doit s'appuyer sur des acteurs scientifiques : associations naturalistes, BET, Universités		
	Les sciences participatives peuvent permettre d'alimenter les données d'observation.		

REMERCIEMENTS

La Direction « Transition écologique des territoires » de l'ARBE remercie pour leurs témoignages et leur participation à la réalisation de cette analyse :

Frédéric Ségur, Responsable Ingénierie et Prospective Patrimoine Végétal/Grand Lyon
Nathanaël Cottebrune, Chargé de mission espaces naturels et biodiversité, TVB/ Grand Lyon
Nélia Dupire, Chargée de mission biodiversité/ Grand Lyon
Guillaume Fresnel, Directeur adjoint environnement/ Métropole Rouen Normandie
Bruno Dumora, Chargé de gestion écologique/ Bordeaux Métropole
Charlotte Solana, Chargée de mission Nature en ville / Bordeaux Métropole
Marie Krummenacker, Chargée de mission du plan HQV/Bordeaux Métropole
Mathilde Leymarie, Direction de la Nature/ Bordeaux Métropole
Clarisse Paillard, Cheffe de projet "Territoire nature - Biodiversité"/ Nantes Métropole
Virginie Thune, Directrice énergies, environnement, risques / Nantes Métropole
Gilles Lecuir, chargé de mission/ Agence Régionale de la Biodiversité Ile de France

—

ARBE (2020) - Direction Transition Ecologique des Territoires

Rédaction : Sarah Merle, stagiaire/ Audrey Michel, directrice

Relecture : Audrey Michel, directrice / Thomas Fourest, chargé de mission